

COLLECTION U

3
16

R. BADOUIN

**ÉCONOMIE
RURALE**

QUER

692 (5)

ARMAND COLIN

ÉCONOMIE RURALE

80R
69650
(6)

0L • 15 12 171 - 2 3 6 7 #

**Série « Sciences économiques et gestion »
dirigée par Jacques Le Bourva**

- | | |
|---------------------------|--|
| Henri KRIER | <i>Économie politique, t. I</i> |
| et Jacques LE BOURVA | <i>Théorie macroéconomique</i> |
| R. G. D. ALLEN | <i>Statistique économique et économétrie</i> |
| Edward J. KANE | <i>Le Système monétaire international. Aspects économiques</i> |
| Jacques L'HUILIER | <i>Monnaie et équilibre économique</i> |
| André CHAINEAU | <i>Comptabilité générale</i> |
| Louis RIGAUD | <i>Économie du savoir</i> |
| Jean-Louis MAUNOURY | <i>L'Économie et la société française de 1945 à 1970</i> |
| Maurice PARODI | <i>Les Économies socialistes soviétique et européennes</i> |
| Marie LAVIGNE | |
| Denis-Clair LAMBERT | <i>L'Amérique latine. Économies et sociétés</i> |
| et Jean-Marie MARTIN | <i>Exercices de statistiques descriptives</i> |
| Daniel et Danièle LOUZOUN | |

Dans d'autres séries

- | | |
|---------------------|--|
| Paul SAMUELSON | <i>L'Économique</i> |
| Bernard CAZES | <i>La Vie économique</i> |
| Raymond LAUNAY, | |
| Jean-Paul BEAUFRÈRE | |
| et Gérard DEBROISE | <i>L'Entreprise agricole</i> |
| Marcel FAURE | <i>Les Paysans dans la société française</i> |
| Henri MENDRAS | <i>La Fin des paysans</i> |
| André MEYNIER | <i>Les Paysages agraires</i> |
| Claude MOINDROT | <i>Villes et campagnes britanniques</i> |

Série « Sciences économiques et gestion » dirigée par J. Le Bourva

Robert BADOVIN Professeur à l'Université de Montpellier

ÉCONOMIE RURALE

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, boulevard Saint-Michel, Paris-5^e

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

PREMIÈRE PARTIE : L'AGRICULTURE ET L'ORGANISATION DE L'ÉCONOMIE

- I. L'agriculture de subsistance
- II. L'agriculture de tenure
- III. L'agriculture de traite
- IV. L'agriculture paysanne
- V. L'agriculture collective
- VI. L'agriculture d'entreprise
- VII. L'agriculture à temps partiel

DEUXIÈME PARTIE : L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE

- VIII. L'agriculture et l'accèsion au développement
- IX. L'agriculture et le financement du développement
- X. L'agriculture et l'ajustement au développement
- XI. L'agriculture et les répercussions du développement
- XII. L'agriculture et le processus du développement
- XIII. L'agriculture et l'occupation de l'espace rural

TROISIÈME PARTIE : L'AGRICULTURE ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCONOMIE

- XIV. L'agriculture et l'utilisation des facteurs de production
- XV. L'agriculture et les mécanismes du marché
- XVI. L'agriculture et les fluctuations de l'économie
- XVII. L'agriculture et le transfert des facteurs de production
- XVIII. L'agriculture et la localisation des aires de production
- XIX. L'agriculture et l'économie de l'espace rural.



AVANT-PROPOS

Le titre de cet ouvrage est conforme à la tradition. La littérature de langue française, qu'elle émane d'économistes spécialisés dans les questions agricoles ou d'agronomes versés dans l'investigation économique, a toujours préféré l'appellation d'économie rurale à celle d'économie agricole ; cette dernière expression est plus couramment employée par les auteurs étrangers, anglo-saxons notamment.

Un souci de fidélité ne saurait, à lui seul, expliquer ce choix. La dénomination retenue paraît plus évocatrice que celle d'économie agricole, dont la résonance technique demeure accusée, de ceux des aspects de la vie agricole que l'on se propose d'étudier. Ce qui importe à l'économiste, ce n'est pas l'art de cultiver des végétaux et d'élever des animaux, mais les formes d'organisation et les mécanismes économiques que suscite, compte tenu de l'évolution des techniques agronomiques et biologiques, l'articulation entre l'activité agricole et les autres phénomènes économiques.

Mais ce faisceau des liaisons unissant l'agriculture à l'ensemble de l'économie peut être appréhendé à plusieurs niveaux : le secteur agricole considéré comme un univers doté de caractéristiques particulières, l'exploitation agricole représentée comme un centre de mise en œuvre du calcul économique, l'agriculteur perçu comme un sujet économique au comportement original.

Sans exclure aucun de ces trois aspects de l'économie rurale, il convient d'établir entre eux un certain ordre, ne serait-ce que pour donner un sens à l'ouvrage.

AVANT-PROPOS

Aucun livre, fût-il un manuel, ne saurait épuiser une matière. Il doit se contenter d'en ordonner les éléments importants selon des orientations significatives. Une telle pratique est courante, en économie rurale. Souvent les traités obéissent à une ligne directrice. J. Milhau et R. Montagne, par exemple, définissent comme leur préoccupation « la volonté systématique d'expliquer aux lecteurs que l'activité agricole ne peut être abordée comme un simple chapitre de l'économie générale »¹.

Notre propos, tout en étant aussi délibéré, est différent. Il s'agit moins de mettre en évidence les spécificités du secteur agricole que d'en rechercher les répercussions au niveau des relations unissant l'agriculture à l'ensemble de l'économie.

Le secteur agricole constitue donc le sujet de ce livre. Non pas considéré isolément, mais dans les rapports qu'il entretient avec une économie dont lui-même représente l'un des éléments constitutifs. Il ne s'agit pas de relations avec un monde extérieur à l'agriculture ou le reste de l'économie, mais avec un ensemble dont le secteur agricole est partie intégrante et qui, parfois, ne fait que lui renvoyer sa propre image.

Procéder à l'analyse économique du secteur agricole, c'est préciser le comportement des agriculteurs en présence des phénomènes de production et de marché, repérer les liaisons qui le font communiquer avec les autres secteurs, s'interroger sur le rôle qui lui est dévolu au cours du processus de développement, présenter l'attitude du monde agricole comme ensemble de producteurs et comme ensemble de consommateurs, rechercher les modes d'occupation de l'espace rural, retenir certains aspects des liens existant entre la société agricole et la société globale, examiner les réactions du milieu agricole lors de ses rapports avec les autres catégories sociales et l'autorité publique, étudier comment s'exercent les influences entre les villes et les campagnes, détailler le rapport entre l'agriculteur et les sujets économiques au contact desquels il se trouve. Cette constellation de relations, de comportements, de mécanismes appréciés à partir du secteur forme la trame de l'ouvrage.

L'étude des rapports reliant le secteur agricole à l'économie considérée dans son ensemble est ordonnée autour de trois thèmes. Des interférences existent entre eux.

En premier lieu, il convient d'examiner les formes que prend l'organisation de l'économie en agriculture. Cultiver des végétaux, élever des animaux s'accommodent de multiples formes d'organisation sociale. Si l'agriculture est une activité qui confère à tous ceux qui la pratiquent un certain nombre de réflexes communs et de réactions identiques, facteurs de permanence et d'universalité, elle donne naissance à des systèmes économiques nombreux et variés. Elle est le siège d'une grande diversité, ne serait-ce qu'en raison de son ancienneté et de la nécessité où se trouve toute société de s'adonner à des activités agricoles. La recherche de systèmes d'économie rurale adaptés est aujourd'hui commune à toutes les fractions du globe : comment harmoniser l'agriculture à une économie développée, comment définir une agriculture socialiste, comment réussir les mutations de

1. J. MILHAU et R. MONTAGNE, *Économie rurale*, Paris, P.U.F., coll. « Thémis », 1964, p. 1.

systèmes permettant de faire émerger une économie agricole capable de répondre avec succès aux exigences de l'accession au développement.

La deuxième partie de l'ouvrage étudie les rapports entre le secteur agricole et l'ensemble de l'économie au cours du développement. Ces rapports ont des aspects quantitatifs. Un certain nombre de variables agricoles subissent des modifications appréciables : population, production, productivité, commerce, etc. Ces relations revêtent aussi un caractère fonctionnel. Le rôle dévolu au secteur agricole dans le démarrage du développement, puis dans sa poursuite, varie selon les stratégies adoptées et les conditions historiques. Enfin ces rapports ont des incidences structurelles concernant la place de l'agriculture dans l'économie et son articulation avec les autres composantes.

Ces relations entre l'agriculture d'une part et l'économie et le processus des transformations qui s'y opèrent d'autre part ont besoin de médiateurs. Des mécanismes économiques règlent ces liaisons ou les commandent. L'adaptation des productions agricoles aux besoins de l'économie se fait par l'intermédiaire des marchés. L'agriculture ressent les effets des fluctuations économiques tout en concourant à la formation de la conjoncture. Les transferts de facteurs de production obéissent à un réseau de liaisons qu'il est parfois possible de formaliser. Les forces économiques provoquent un changement dans la localisation des cultures. L'agriculture participe aux mécanismes économiques. La troisième partie est donc consacrée à l'agriculture et au fonctionnement de l'économie.

La prééminence accordée à l'étude du secteur agricole n'entraîne pas l'exclusion de l'exploitation agricole. Celle-ci n'est pas absente de notre propos. L'organisation économique du secteur agricole repose sur les cellules élémentaires que constituent les unités de production. La physionomie du secteur agricole ne peut pas être indépendante de celles des unités qui le composent. La croissance économique oblige souvent l'unité de production agricole à modifier son contenu et ses structures. C'est au niveau de l'exploitation que les mécanismes économiques suscitent un bon nombre de réactions. Toutefois l'exploitation agricole n'est pas l'objet central de ce livre. Il ne constitue en rien un ouvrage consacré à la gestion des exploitations agricoles et à la contribution que peuvent y apporter les techniques économiques. L'exploitation agricole est moins considérée comme un centre de calcul économique que comme le siège de transformations suggérées par ce calcul, en raison du développement de l'économie ou de ses transformations.

C'est donc une conception large de l'économie rurale qui est adoptée. Ce choix va à l'encontre de la recommandation formulée par P. Fromont : « continuer à resserrer l'économie rurale dans les limites de l'exploitation agricole »¹. C'est ainsi, pensait-il, que se trouverait précisée l'originalité de l'économie rurale.

Mais le comportement de l'agriculteur au niveau de l'exploitation se trouve commandé de plus en plus par des phénomènes économiques extérieurs à cette

1. P. FROMONT : préface à J. VALARCHÉ, *L'Économie rurale*, Paris, Rivière, 1959, p. 12.

AVANT-PROPOS

exploitation. Les décisions des agriculteurs s'inscrivent certes dans le cadre de l'exploitation agricole, mais sont déterminées par des mécanismes et des structures dont l'ampleur dépasse l'unité de production. Si celle-ci demeure le lieu privilégié du calcul économique, elle n'en constitue plus la localisation exclusive. La famille, la place du village y ont aussi leur part à laquelle s'ajoutent le comportement des voisins, les directives de la coopérative et les orientations de la politique agricole. Il est peu fréquent que le secteur agricole puisse être ramené à la somme des exploitations qui le composent. Certes, rien ne prouve que l'évolution en cours réduise l'exploitation à un simple atelier, à un lieu où s'effectueraient seulement des combinaisons techniques. L'exploitation ne se confond ni avec le champ, ni avec la parcelle. Mais, même dans le domaine de la production, les décisions se ressentent des influences du service de vulgarisation et de celle de l'organisme distributeur du crédit agricole. Le sort de l'exploitation dépend autant de contingences familiales et de stratégies extérieures à l'agriculture que son rendement économique. Elle est un élément d'un patrimoine qui peut en comprendre beaucoup d'autres.

Aussi semble-t-il plus opportun de situer l'intérêt essentiel de l'économie rurale dans l'étude des rapports qui s'établissent entre l'agriculture et l'ensemble de l'économie, car ce sont eux qui commandent aux comportements des agriculteurs, y compris ceux qui se manifestent avec une force particulière à l'intérieur de l'exploitation.

Considérer de prime abord le secteur agricole aboutit à fournir une vue plus large, mais une étude moins systématique de l'exploitation agricole. Par contre, la vision que l'on peut avoir de l'agriculteur, en tant que sujet économique, se trouve enrichie. S'il n'apparaît pas directement en tant que technicien, si on ne se propose pas de lui inculquer des recettes issues du calcul économique, c'est bien en définitive son comportement qui donne aux liaisons économiques leur contenu original. La combinaison des comportements des agriculteurs, leur confrontation avec d'autres comportements déterminent le contenu des mécanismes économiques et leur mode de fonctionnement. Les réactions des agriculteurs en présence du faisceau des conditions et des contraintes de l'économie composent l'objet central de l'économie rurale. Les mécanismes économiques traduisent des comportements dépendant de structures qui elles-mêmes déterminent ces attitudes et ces réactions.

Situer l'analyse au niveau du secteur agricole facilite l'étude du comportement de l'agriculteur en présence des mécanismes économiques. Mais cette démarche ne comporte-t-elle pas certains dangers et notamment celui de verser de l'économie rurale dans l'économie générale ?

P. Fromont signale « une constatation capitale. Des hommes comme le Dr Quesnay, qui affirme la primauté nécessaire de l'agriculture dans toute société, comme Malthus qui explique toute l'évolution matérielle et mentale de la société par la vitesse comparée de croissance de la population et des subsistances, comme Ricardo qui voit dans la rente du sol agricole le principe de toute la répartition des richesses, de tels hommes qui, analysant les caractères de l'activité agricole,

en décrivent les conséquences pour la société, aucun jamais n'a été classé parmi les économistes ruraux »¹.

A vrai dire, aucun d'entre eux n'a cherché à l'être. Simplement, leur quête en vue d'une explication satisfaisante de la vie économique et de son évolution les a amené, à tort ou à raison, à attribuer un caractère décisif à tel ou tel phénomène lié au secteur agricole : les avances foncières, les subsistances, les rendements décroissants.

D'ailleurs l'incomplète intégration de l'agriculture à l'économie ne justifiait peut-être pas alors une analyse des articulations entre ces deux ensembles. Il n'en est plus de même aujourd'hui où l'on estime que la dépendance des agriculteurs à l'égard des forces naturelles a fait place à une dépendance à l'égard des mécanismes économiques. D'autre part, l'analyse économique s'est enrichie, et les outils et concepts dont elle dispose permettent de rendre intelligibles les relations entre l'agriculture et l'économie.

Faut-il, par contre, préciser que l'enrichissement d'un modèle économique n'ayant pas pour objet l'économie rurale, par l'introduction d'une variable tirée du monde agricole, ne saurait constituer une novation du modèle et conduire à une explication des phénomènes économiques du milieu rural. Pas davantage, on ne peut être assuré que l'application mécanique de techniques de recherche à des variables agricoles exprime un effort de compréhension et d'analyse du monde rural.

Si la prise en considération de l'agriculture en tant que secteur comporte des dangers, favorise certaines facilités, et risque de transformer les variables économiques du monde agricole en un prétexte à de vains exercices, il n'en demeure pas moins que c'est à ce niveau que se situe l'intérêt de l'économie rurale.

Présenter, grâce à l'analyse économique, l'ensemble des rapports significatifs existant entre l'agriculture et l'économie en général, l'agriculteur et les autres sujets économiques, l'espace rural et la totalité de l'espace économique, est une entreprise délicate. L'analyse économique des phénomènes du monde agricole s'est poursuivie coup par coup. S'efforcer de rassembler les éléments épars en un ensemble cohérent ne peut aboutir qu'à un résultat imparfait. Les analyses se situent à des niveaux d'abstraction souvent peu comparables. Les différences de structures et de systèmes sont fréquentes en agriculture. Elles conduisent les agriculteurs à avoir, en présence d'un même problème, des comportements dissemblables et les économistes à fonder leurs investigations sur des hypothèses diverses. Les relations qui unissent l'agriculture et l'ensemble de l'économie sont nombreuses, revêtent de multiples aspects et possèdent un contenu variable selon les lieux et les circonstances. Le projet de tout ouvrage général de fournir une vision complète et cohérente de son domaine d'étude est probablement irréalisable. Quelqu'un disait de la science économique qu'elle était semblable à un miroir brisé dont on parvient certes à rassembler les morceaux, mais jamais à les ajuster parfaitement. L'agriculture étant le domaine de la diversité, l'analyste

1. P. FROMONT, *op. cit.*, p. 10.

AVANT-PROPOS

peut paraître tenir des propos contradictoires s'il ne précise pas avec beaucoup de soin le contenu de ses hypothèses ou le lieu de ses observations.

Cette déclaration d'intention permet de fixer les caractéristiques de l'ouvrage.

Si ce livre recourt à l'analyse économique et à ses outils, il n'a pas voulu être le prétexte à un exercice de virtuosité. Il cherche à faire comprendre en utilisant les moyens les plus accessibles et le langage le plus simple. Toutefois certains développements ont un caractère plus technique et cela pourra éviter tout sentiment de frustration à ceux pour lesquels le rang d'une discipline est fonction de la complexité de ses moyens d'investigation. S'il s'efforce d'apporter une bonne connaissance des relations économiques qui unissent les agriculteurs à l'ensemble de l'économie et donc partiellement à eux-mêmes, il n'entend pas distribuer un savoir. A l'instar des autres volumes de cette collection, ce livre ne constitue pas un catéchisme d'économie rurale « mais une base de réflexion et un moyen d'organiser ses acquisitions personnelles »¹.

Si ce livre tente de préciser la problématique agricole, il n'est pas dans ses intentions d'être un essai sur les problèmes d'actualité et de fournir des formules de politique agricole. L'actualité n'est pourtant pas avare de thèmes à succès se rapportant à l'agriculture : la faim dans le monde, la fin des paysans, les vivres pour la paix, le malaise agricole, le néo-prolétariat rural, le Marché commun agricole, les plans verts. Il ne s'agit ni d'alerter, ni d'assumer, simplement d'expliquer. L'origine de l'auteur le dispense d'avoir à découvrir le paysan et l'agriculture. Pas davantage ce livre n'entend préconiser des solutions et fournir des recettes.

Peut-être objectera-t-on que c'est là ôter ce qui pourrait rester de saveur à un domaine d'étude dont l'intérêt diminuerait à mesure que se réduirait le secteur qui le compose. Rien n'est moins certain. Nombre de grands thèmes qui agitent la vie économique trouvent dans le secteur agricole une force particulière ou une antériorité notable : maîtrise de la production économique et contentement de ceux qui le pratiquent. L'activité agricole est sujette à un rétrécissement mais aussi à des rajeunissements et à des mutations.

L'éventuel succès de cet ouvrage serait apprécié, moins comme indice de son utilité, que comme une occasion de suivre ces inflexions et transformations.

1. H. KRIER et J. LE BOURVA, *Économie politique*, t. I, Paris, Armand Colin, coll. « U. », 1968, p. 8.

PREMIÈRE PARTIE

L'agriculture et l'organisation de l'économie

Les systèmes d'économie dirigée et d'économie libérale sont les deux grands types de l'économie moderne. L'économie dirigée est caractérisée par une intervention active de l'État dans la production et la distribution des richesses. L'économie libérale est caractérisée par une intervention limitée de l'État, se bornant à assurer le cadre juridique et institutionnel de la concurrence libre.

La diversité des systèmes économiques est le résultat de la diversité des conditions géographiques, historiques et culturelles. L'histoire de l'économie humaine est une histoire de la recherche de l'équilibre entre l'efficacité économique et la justice sociale.

Le rôle de l'État dans l'économie est en constante évolution. Dans les sociétés primitives, l'État est absent. Dans les sociétés féodales, l'État est faible. Dans les sociétés modernes, l'État est puissant. Dans les sociétés socialistes, l'État est tout-puissant.

La planification économique est un moyen de mise en œuvre de l'économie dirigée. Elle consiste à définir les objectifs de développement de la nation et à répartir les ressources disponibles en conséquence. La planification peut être centralisée ou décentralisée.

Le marché est le mécanisme principal de l'économie libérale. Il permet de coordonner les activités individuelles et de satisfaire les besoins de la société. Le marché est caractérisé par la concurrence, la liberté d'entreprendre et la propriété privée.

Le rôle du marché est en constante évolution. Dans les sociétés primitives, le marché est absent. Dans les sociétés féodales, le marché est limité. Dans les sociétés modernes, le marché est étendu. Dans les sociétés socialistes, le marché est supprimé.

La réforme agraire est une mesure essentielle pour améliorer la production agricole et réduire la pauvreté. Elle consiste à redistribuer la terre aux paysans et à améliorer les conditions de travail et de vie dans les zones rurales.

La réforme agraire peut être réalisée par des moyens pacifiques ou par la violence. Elle peut être menée par le gouvernement ou par les paysans eux-mêmes.

La réforme agraire est un processus continu. Elle doit être adaptée aux conditions locales et aux besoins de la population. Elle doit viser à augmenter la production agricole et à améliorer le niveau de vie des paysans.

SOMMAIRE

Chapitre I - L'agriculture de subsistance

1. L'activité agricole et la quête des subsistances
 2. Les institutions sociales et la sauvegarde des subsistances
 3. Les structures sociales et la préservation de l'économie de subsistance
- Documents

Chapitre II - L'agriculture de tenure

1. Les divers types d'agriculture de tenure
 2. Les effets d'une agriculture de tenure
 3. Les issues de l'agriculture de tenure
- Documents

Chapitre III - L'agriculture de traite

1. Les éléments constitutifs de l'économie de traite
 2. Le fonctionnement de l'agriculture de traite
 3. Les issues de l'économie de traite
- Documents

Chapitre IV - L'agriculture paysanne

1. Les caractéristiques de l'agriculture paysanne
 2. Le destin de l'agriculture paysanne
- Documents

Chapitre V - L'agriculture collective

1. Les préoccupations des États socialistes
 2. Les formes d'organisation de l'agriculture collective
 3. La problématique de l'agriculture collective
- Documents

Chapitre VI - L'agriculture d'entreprise

1. Une agriculture d'entreprise de superposition
 2. Une agriculture d'entreprise de conversion
- Documents

Chapitre VII - L'agriculture à temps partiel

1. La dynamique de l'agriculture à temps partiel
 2. Les conditions favorables à l'agriculture à temps partiel
 3. Les types d'agriculture à temps partiel
 4. Les conséquences de l'agriculture à temps partiel
- Documents

Tout système économique, et notamment les systèmes d'économie agricole, constitue des ensembles plus ou moins cohérents de mobiles, de techniques, d'institutions, de structures et de relations avec l'environnement. Ces divers éléments exercent chacun une fonction à l'intérieur du système, et, de ce fait, se complètent. Les structures déterminent la composition des flux agricoles, les techniques en expliquent le montant, les institutions en constituent les supports, les mobiles rendent compte de la raison de leur création. Les relations avec l'environnement font état des contraintes et des sollicitations.

La cohérence d'un système d'économie agricole ne le condamne pas forcément à l'immobilisme. Tout élément du système agit sur l'agriculteur directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre fonction. Ainsi apparaît une dynamique des systèmes d'économie agricole.

Le comportement de l'agriculteur peut demeurer assez énigmatique si, négligeant le système, on se refuse à le replacer dans un cadre d'action et dans ses relations avec un environnement qui en limite les manifestations et les effets, ou au contraire les amplifie.

C'est en situant l'activité agricole du sujet économique dans l'ensemble des éléments qui lui donnent sa signification que l'on parvient à une compréhension satisfaisante des formes d'organisation de l'économie agricole. Celles-ci se distinguent, tout d'abord, par leur multiplicité.

La diversité des systèmes caractérise l'économie agricole

Les systèmes d'économie agricole présentent une grande diversité. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler quelques phénomènes d'apparence singulière : les disettes menacent dans les pays où les agriculteurs représentent 90 % de la population active ; les surplus tendent à devenir permanents là où les agriculteurs comptent pour moins de 10 % de cette même population. Personne ne soutiendra qu'il suffit d'éliminer des agriculteurs pour provoquer l'abondance des produits d'origine agricole. On se trouve, en réalité, en présence de systèmes d'économie agricole qui diffèrent dans toutes leurs structures et non seulement d'après le rapport du nombre des agriculteurs à celui de la population active totale.

La richesse de la terminologie constitue aussi un indice de la variété des systèmes d'économie agricole. Le cultivateur, le planteur, le paysan, l'agriculteur, le kolkhozien, le propriétaire, le fermier, le croquant, l'exploitant, le métayer, le tractoriste sont tous des personnages qui participent à l'activité agricole. Mais ces termes définissent des personnages différents qui ne peuvent pas tous se mouvoir dans n'importe quel système d'économie rurale. Il est probable, bien que tout secteur soit capable de fonctionner selon différents régimes, que l'agriculture est celui qui a donné lieu aux formes les plus nombreuses d'organisation sociale.

Cela tient en partie à l'ancienneté de l'activité agricole, elle-même liée à l'urgence du besoin alimentaire. H. Krier et J. Le Bourva écrivent : « Un voyage autour du monde est aussi une machine à remonter le temps. Sur la surface de la

planète coexistent aujourd'hui des populations à tous les stades de l'évolution économique et sociale »¹. C'est particulièrement vrai du secteur agricole où se pratiquent à la fois l'économie de cueillette et la culture intensive, pour ne retenir qu'un élément technique de différenciation.

La diversité des systèmes d'économie agricole n'est pas indépendante des influences exercées par l'ensemble du système économique dans lequel l'agriculture s'insère

Le fonctionnement de l'économie agricole ne saurait s'effectuer sur un mode totalement indépendant du régime économique auquel elle participe.

Dans la mesure où le système constitue un ensemble cohérent de structures, l'organisation du monde rural doit présenter sinon une similitude, du moins une analogie ou un apparentement avec les formes qui prévalent dans les autres secteurs. Lors même que le régime agricole est différent, une influence se manifeste en raison de l'importance des personnes et des groupes qui opèrent la jonction entre deux ensembles dissemblables. Soit par suite d'une contagion, soit par l'intermédiaire de certaines articulations, le secteur agricole se révèle sensible au mode de fonctionnement des autres secteurs.

L'agriculture ne peut pas, dans la plupart des cas, demeurer extérieure à l'action des politiques économiques, que celles-ci résultent de la mise en œuvre d'un projet global du planificateur ou qu'elles soient prises à la demande des agriculteurs eux-mêmes. Même si ces politiques sont préoccupées de la spécificité des phénomènes agricoles, il est probable qu'elles débouchent sur un modelage de l'activité agricole qui tient compte de l'environnement non agricole. Les politiques économiques tendent à exercer une influence uniformisante.

Le système agricole ne saurait être indifférent au niveau de développement atteint par une économie. Une agriculture de subsistance paraît peu conciliable avec un niveau élevé de développement. Inversement, comment concevoir l'insertion d'une agriculture technicienne dans une économie de type traditionnel ?

L'existence d'un réseau d'influences exercées par l'ensemble de l'économie sur le système agricole ne postule pas l'existence d'un déterminisme strict. A un même niveau de développement peuvent correspondre plusieurs types d'économies agricoles. En présence d'une évolution, des possibilités d'adaptation multiples peuvent se présenter dont il n'est pas toujours possible d'indiquer avec certitude celle qui s'affirmera, ni même si l'une d'entre elles éliminera les autres. La coexistence de systèmes différents provient parfois également d'un inégal désir de changement ou de la diversité des sollicitations qui se manifestent selon les régions et les pays.

1. H. KRIER et J. LE BOURVA, *Économie politique*, t. I, p. 34.

La diversité des systèmes débouche sur une problématique qui s'impose avec une insistance variable selon les périodes du développement

Au moment de l'accession au développement, le caractère périmé de certains systèmes dont les performances sont jugées incompatibles avec les objectifs de la croissance oblige à penser le problème agricole en termes de mutation de systèmes et à favoriser l'avènement d'un régime nouveau. A des stades ultérieurs du développement, des adaptations de l'agriculture s'avéreront sans doute nécessaires et de nouvelles formes d'économie rurale apparaîtront tandis que d'autres périliteront.

Lors d'une réforme agraire, par exemple, il ne suffit pas d'opérer un partage des terres. Il convient de définir un nouveau système d'économie agricole : agriculture paysanne, agriculture collective, agriculture d'entreprise. Lorsque l'économie paysanne se convertit, elle peut s'orienter vers une agriculture de type industriel ou une agriculture à temps partiel.

Un certain nombre des problèmes que suscite le monde agricole se posent en termes de transformation ou de mutation de système.

La diversité des systèmes agricoles est liée à leur succession

Certes le système désigne un ensemble de rapports suffisamment coordonnés et stables pour être assuré d'une certaine permanence.

Mais cette permanence ne confère à aucun système une garantie d'éternité. La cohérence qui caractérise tout système, agricole ou autre, lui confère une certaine durée. Celle-ci n'est pas illimitée.

Le système peut sécréter à la longue des forces qui entraînent sa rupture. Ce danger est si bien perçu par certains d'entre eux que des institutions existent, ou des pratiques, dont l'objet est de préserver l'intégrité du système.

Des éléments extérieurs peuvent faire irruption et proposer des modèles de comportement qui, s'ils sont adoptés, altèrent le fonctionnement du système et concourent à sa perte.

Les changements intervenus dans l'ensemble de l'économie exercent des pressions sur les structures du secteur agricole. Quelles que soient les spécificités de ce dernier, il ne peut y demeurer insensible.

Tout système se définit par une logique et un ensemble de pratiques, de structures, d'institutions et de valeurs qui lui assurent une certaine durée. Les systèmes possèdent aussi des capacités d'adaptation. Leur stabilité ne correspond pas cependant à une pérennité.

La diversité des systèmes peut aboutir à un dualisme ou à un pluralisme

La diversité des systèmes d'économie agricole ne correspond pas seulement à une juxtaposition géographique ou à une succession historique. L'aboutissement d'un système doté d'un dynamisme interne, la superposition d'un système inédit, les pressions exercées par l'ensemble non agricole de l'économie peuvent susciter l'apparition d'un nouveau système sans que l'ancien disparaisse, ou engendrer l'apparition de deux ou de plusieurs systèmes nouveaux.

La coexistence dans une même économie de deux ou plusieurs systèmes d'économie agricole peut créer une dynamique des systèmes, telle que l'un d'entre eux finisse par absorber les autres ou les forcer à se convertir.

Mais il n'est pas certain que la coexistence aboutisse à une unification. Un état d'équilibre peut s'instaurer et la cohabitation de différents systèmes se perpétuer sans que l'audience de l'un d'entre eux l'emporte sur celle de l'autre.

La coexistence de deux ou plusieurs systèmes peut provenir de la répugnance du secteur agricole à accepter, dans son intégralité, le mode d'organisation qu'on désirerait lui faire adopter. Le secteur agricole se comporte parfois comme un terme récalcitrant dont les réactions contrarient les décisions du planificateur ou divergent des procédures d'adaptation envisagées ou souhaitées par l'autorité politique. Ici il faut rétablir partiellement une agriculture paysanne, là l'extension de l'agriculture à temps partiel rend inefficaces les mesures prises pour assurer la généralisation de l'agriculture d'entreprise.

La diversité des systèmes agricoles coexistant dans une économie confère au secteur agricole une allure hétérogène

Cette hétérogénéité est due à la présence simultanée d'éléments de systèmes anciens et périmés, mais que certains agriculteurs continuent à pratiquer par attachement au passé ou incapacité d'adaptation au présent, de systèmes qui s'efforcent de survivre en s'adaptant, de systèmes nouveaux dont les performances ne sont pas telles que l'un d'entre eux puisse entraîner l'élimination de tout le reste.

J. Chombart de Lauwe a bien marqué cette hétérogénéité dans le cas de l'agriculture française en repérant six catégories dans « l'armée des exploitations agricoles françaises »¹. Il les différencie par la taille et par leur importance dans l'ensemble considéré : l'arrière-garde composée du régiment semi-agricole des exploitations de complément comprend 403 000 exploitations, le gros de l'armée (1 224 000 unités) se subdivise en divisions d'infanterie des micro-exploitations et régiments d'infanterie des petites exploitations, l'avant-garde qui compte moins

1. J. CHOMBART DE LAUWE, « L'armée des exploitations agricoles françaises », *Projet*, novembre 1966.

de 275 000 exploitations est forte du gros escadron des moyennes exploitations, du petit escadron des grandes exploitations et du régiment d'élite des exploitations spécialisées.

Si l'image militaire permet de réunir toutes ces exploitations dans un même corps, il ne faut pas se dissimuler que les principaux groupes obéissent à des logiques différentes et participent à des systèmes bien distincts les uns des autres.

Sous le bénéfice de ces observations, on peut procéder à une présentation des systèmes d'économie agricole. Seuls, les principaux systèmes feront l'objet d'une analyse de leurs caractéristiques générales, du comportement des principaux personnages qui les animent, d'une appréciation de leurs performances économiques et des tendances qui conduisent soit à leur transformation soit à leur démantèlement.

On se bornera aussi à indiquer les traits caractéristiques de chaque système et, lorsque le sujet l'impose, leurs modalités principales. Une analyse détaillée déborderait du cadre de ce manuel. Chacun des systèmes d'économie agricole se différencie des autres par ce qui constitue l'environnement immédiat et décisif de l'agriculteur. Dans l'agriculture de subsistance, c'est l'emprise du groupe sur le cultivateur et l'insertion de tout acte économique dans un contexte social contraignant et complexe qui constituent les caractéristiques du système. Une agriculture de tenure est dominée par les rapports qui unissent les propriétaires du sol aux exploitants agricoles. Ce n'est plus le propriétaire foncier qui constitue l'interlocuteur privilégié de l'agriculteur, mais un commerçant dans le système de l'économie de traite. L'agriculture paysanne correspond à une certaine autonomie : les liaisons personnelles, celles que l'agriculteur entretient avec le propriétaire foncier, le commerçant, l'usurier, s'estompent sans que les mécanismes du marché s'imposent à l'attention de l'agriculteur. C'est au contraire le recours au marché pour l'obtention des facteurs de production et le souci de tirer parti de ses perspectives pour la commercialisation des produits qui identifient l'agriculture d'entreprise. L'agriculture socialiste hésite sur le choix du dépositaire du pouvoir de décision : la collectivité des agriculteurs par l'intermédiaire de leurs élus ou le planificateur par le truchement de fonctionnaires et de techniciens. L'agriculture à temps partiel unit, sous des formes multiples, la participation à une activité agricole et l'accomplissement d'une autre tâche.

Ce découpage a l'inconvénient de conduire, en vue de leur identification, à une accentuation des différences qui séparent les systèmes les uns des autres. Des formes transitoires multiples existent entre plusieurs d'entre eux. Une agriculture paysanne peut insensiblement se muer en une agriculture d'entreprise. Les systèmes n'existent jamais à l'état pur, et leur fonctionnement effectif rapproche parfois certains d'entre eux que leurs structures tendraient à opposer.

Une juxtaposition de systèmes ou une superposition peuvent se manifester dans une même exploitation sans donner lieu à une fusion ou aboutir à un ensemble homogène. Lorsqu'une économie de subsistance se met à pratiquer des cultures dont le produit est destiné à l'échange, les deux types de cultures n'interfèrent pas toujours. L'affectation de terres, les phénomènes d'épargne et d'endettement,

AGRICULTURE ET ORGANISATION DE L'ÉCONOMIE

les techniques, les comportements obéissent à des normes différentes bien que le même individu commande aux deux types de culture. L'agriculteur participe simultanément à deux systèmes auxquels il adhère pour des motifs différents¹. Ailleurs, dans une même exploitation, on pourra assister à la coexistence d'une agriculture de subsistance pratiquée selon les règles coutumières et d'une agriculture de plantation faisant appel à un salariat.

1. G. ALTHABÉ, in *Les Communautés villageoises de la côte orientale malgache*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1966, fournit un exemple très suggestif d'une dualité interne à l'exploitation « entre le village et les cases temporaires, entre la plantation de caféiers et la culture du riz ».

1. L'activité agricole et la quête des subsistances
2. Les institutions sociales et la sauvegarde des subsistances
3. Les structures sociales et la préservation de l'économie de subsistance

CHAPITRE I

L'AGRICULTURE DE SUBSISTANCE

Agriculture de subsistance, économie traditionnelle, économie domestique sont des expressions utilisées pour désigner des réalités voisines, sinon analogues. Chacune d'elles met en évidence l'un des traits distinctifs d'un mode d'organisation que caractérise la primauté de l'activité agricole pour un groupe de faible dimension, menant une vie autarcique et percevant sa continuité comme dépendante du respect de la tradition et de la quête des subsistances. Un ouvrage d'économie rurale retiendra la dénomination d'agriculture de subsistance.

Pourtant cette appellation n'est pas dépourvue d'ambiguïté. En premier lieu, parce que toute activité agricole a pour but essentiel de procurer à une collectivité la nourriture dont celle-ci a besoin pour subsister. L'expression, agriculture de subsistance, peut-elle dans ces conditions désigner un système d'économie agricole ? L'approvisionnement en vivres n'est-il pas l'objectif de toute activité agricole ?

L'agriculture de subsistance désigne ceux des systèmes économiques qui bornent l'ambition des membres d'un groupe de dimensions modestes à l'obtention des seuls biens et services pouvant être proposés à l'intérieur du groupe. Dans de telles conditions, la production de biens sera limitée à la couverture des besoins les plus urgents et ne dépassera guère un niveau correspondant à la stricte satisfaction des besoins d'ordre physiologique.

Il en découle, tout d'abord, que l'agriculture, en raison même de la nature des

L'AGRICULTURE DE SUBSISTANCE

besoins éprouvés, représente l'activité principale, sinon dominante, d'une économie de subsistance.

Il en résulte, en second lieu, que nul ne se préoccupe de satisfaire les besoins d'autrui puisque le caractère limité de ceux-ci n'offre aucune perspective pour une activité économique intense. L'activité économique sera circonscrite dans un cadre étroit : la famille, le clan, la tribu, le village, la communauté rurale, le campement.

Du point de vue technique, l'agriculture de subsistance est caractérisée par le lien direct entre l'homme et la terre. Entre le cultivateur et le terroir, peu d'éléments s'intercalent.

Ces caractères fondamentaux suggèrent une uniformité de toutes les économies qui pratiquent l'agriculture de subsistance. Là réside la seconde ambiguïté de l'expression. En raison même de la modicité des besoins à satisfaire, la liberté dont on dispose pour organiser l'économie est très grande. L'expression, économie de subsistance, rassemble des systèmes qui ont un certain nombre de points communs. Mais l'économie de subsistance a des modes d'organisation fort variés.

Cependant nos préoccupations étant celles d'un économiste, et non celles d'un sociologue, c'est l'étude des traits communs qui offre le plus d'intérêt.

Une troisième difficulté provient de l'existence d'exploitations agricoles de subsistance liées à des régimes divers d'économie en transition. A qui fait-on allusion lorsque l'on traite de l'agriculture de subsistance ?, demande A. Moscher. Et de répondre : « Il s'agit du fermier situé au nord du lac Victoria en Ouganda qui peut disposer de toute superficie de terre qu'il peut vouloir cultiver, dont la principale production est la banane plantain ; il met en culture une surface double de celle nécessaire à la couverture des besoins de sa famille, une année de bonne récolte, afin de se garantir contre les accidents climatiques. Si les facteurs naturels sont favorables et la production abondante, il laisse la moitié de celle-ci pourrir dans les champs, en raison de l'absence d'un marché.

Il s'agit aussi du professeur d'un collège universitaire des Philippines qui, toute sa vie, a fait pousser le riz sur son exploitation familiale, en utilisant une main-d'œuvre salariée, afin de satisfaire les besoins de sa famille en produits de grande consommation ainsi que ceux de ses enfants mariés vivant dans les villes, de façon à les soustraire à l'incertitude du marché.

Il s'agit de l'agriculteur de la plaine du Gange, en Inde, qui produit des vivres pour assurer la subsistance de sa famille et pour les échanger contre les services des artisans du village, charpentier, potier, coiffeur. Il vend tout surplus éventuel afin de payer ceux des biens vitaux qui ne sont pas produits sur place, peut-être pour verser la rente dont il est redevable et, espérons-le, pour rembourser une fraction de ses dettes.

Il s'agit du cultivateur du nord de l'État du Minas Gerais au Brésil qui opère en économie fermée, comme au premier temps de l'Amérique coloniale, faisant pousser ce qui lui servira de nourriture, utilisant son propre bois, construisant sa maison, vendant chaque année quelques porcs qui gagnent à pied le marché le plus proche, situé à trente kilomètres.

Il s'agit, en Nouvelle-Guinée, d'un membre d'une tribu isolée, qui dessouche et débroussaille une petite étendue de terre afin de la cultiver pendant quelques années, avant d'aller effectuer un défrichement ailleurs, dès que la fertilité de la terre initiale sera compromise.

De toute évidence, l'agriculture de subsistance ne constitue pas un ensemble homogène. Elle varie selon la fertilité des terres disponibles. Elle varie en fonction de l'environnement économique. Ce qui constitue son unité, c'est que l'activité agricole est conçue surtout en fonction des besoins familiaux auxquels la production doit donner satisfaction »¹.

En réalité, toute vie sociale entraîne l'existence de consommation ostentatoire. La participation aux cérémonies familiales et collectives provoque un volume de consommation supérieur à celui exigé par la satisfaction des seuls besoins physiologiques. Pour les produits que l'on peut conserver, la détention d'un stock important peut constituer une source de prestige.

Une agriculture de subsistance cherche à dégager un produit alimentaire assurant la vie du groupe et permettant l'accomplissement de ceux des actes sociaux qui impliquent une disponibilité de subsistance supérieure à celle qui couvre les besoins physiologiques.

Les autres expressions utilisées pour désigner cette famille de systèmes ne sont pas sans intérêt. L'économie traditionnelle est une formule commode. Elle rappelle que dans les systèmes de ce type, le passé sert de terme de référence, la coutume fixe les règles de conduite, les anciens possèdent l'autorité et les ancêtres exigent la vénération.

Lorsqu'on désire attirer l'attention sur l'étroitesse du cadre qui constitue l'horizon des membres de la communauté, on emploie l'expression « économie domestique ». La famille, le village, le clan, l'ethnie, bornent l'ici-bas dans lequel se meuvent les sujets économiques. Le système se caractérise par l'intensité des liens à l'intérieur du groupe et la faiblesse de ceux que le groupe entretient avec les autres unités, en dehors de celles qui sont situées dans son environnement immédiat. Les activités économiques sont assez réduites et les phénomènes économiques sont profondément dépendants des normes sociales. L'idée qui préside à l'organisation des communautés rurales à Java n'est pas que l'agriculteur doit être limité dans la possession de la terre et de son usage, mais que tout agriculteur ayant réussi doit partager sa richesse avec la communauté et doit laisser les autres profiter de son succès.

L'agriculture de subsistance prédomine là où les populations n'ont pas atteint la maîtrise des forces naturelles. La dépendance à l'égard des facteurs physiques assimilés à l'action d'éléments surnaturels conduit les populations à la recherche de la sécurité. Le maintien en vie et la durée de l'existence constituent la manifestation du succès. Il importe de ne pas le compromettre par des actes intempestifs ou inédits dont les conséquences sont imprévisibles.

1. A. MOSHER, « The Development Problems of Subsistence Farmers », dans C. WHARTON, *Subsistence Agriculture and Economic Development*, pp. 6-7.

L'AGRICULTURE DE SUBSISTANCE

C'est dans les pays de faible densité démographique que l'agriculture de subsistance revêt ses caractères originaux. Lorsque la population est nombreuse, l'objectif tout en demeurant identique oblige, pour être atteint, que l'on obtienne des rendements élevés. Les modes de culture ressemblent alors à ceux utilisés par d'autres systèmes d'économie agricole. Afin de mieux apercevoir les comportements typiques d'une économie de subsistance, il est préférable de retenir l'hypothèse d'une abondance des terres et d'une faible population.

L'objectif d'une telle société est de subsister, d'assurer la perpétuation du groupe, non de s'enrichir ou d'atteindre un niveau élevé de consommation. Pour parvenir à ce résultat, des moyens de production assez modiques suffisent.

Encore faut-il qu'ils soient disponibles et que la société ait une garantie. Ne possédant qu'une marge de sécurité très faible, le groupe qui pratique l'économie de subsistance doit veiller à ce que son patrimoine ne subisse aucune amputation. Sinon la survie du groupe devient problématique. Certaines règles doivent être posées pour éviter, par exemple, une réduction du terroir dont dispose le groupe.

Mais les normes ainsi fixées peuvent être utilisées pour sauvegarder le système lui-même et empêcher toute évolution. Un système d'économie de subsistance ne représente pas un ensemble malléable. Il réagit en présence de forces internes et des pressions externes qui poussent à son atténuation et à son remplacement par un système différent.

Les systèmes d'agriculture de subsistance sont ainsi constitués qu'ils assurent en même temps que le maintien du groupe leur propre maintien.

Il existe une certaine logique de l'économie de subsistance : la préservation des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs s'accompagne souvent de la défense d'un système que ceux qui le pratiquent ne rejettent pas nécessairement. L'attachement peut s'expliquer non seulement par l'amour du passé, mais aussi par l'incertitude des solutions de remplacement ou par la valeur attribuée aux aspects qualitatifs des rapports sociaux.

L'agriculture de subsistance, lors même qu'elle donne lieu à des pratiques étonnantes, n'est pas le domaine de l'irrationalité. Si l'on définit la rationalité par la cohérence des fins poursuivies et l'adaptation des moyens à ces fins, les agricultures de subsistance témoignent d'une bonne dose de rationalité. Celle-ci s'accroît encore si l'on relie les fins aux croyances.

Bien que n'étant pas soucieuses de réaliser des performances économiques, les agricultures de subsistance n'ignorent pas les principes de l'économie. Elle s'efforce d'atteindre les objectifs qu'elles se fixent avec le minimum de moyens. Le sens de l'économie dans l'effort productif est souvent présent. Certains économistes ont même cru reconnaître que le calcul à la marge était plus familier aux agriculteurs illettrés qu'à bien des licenciés ès sciences économiques. Que le sens de l'économie s'inscrive dans une organisation sociale qui, ne visant pas à accroître les richesses, en modifie les manifestations, ne doit pas conduire à en nier l'existence.

1 — L'activité agricole et la quête des subsistances

L'agriculture de subsistance et la faiblesse des objectifs

L'objectif d'une économie de subsistance est précis : réunir le volume de subsistance qui permet le maintien du groupe. Pour parer aux effets des aléas climatiques et faire face aux nécessités de la solidarité sociale, un stock de sécurité peut être constitué et chacun peut cultiver une superficie un peu supérieure à celle qui correspond aux besoins du groupe auquel il appartient. La présence de greniers, l'existence de champs collectifs témoignent de cette préoccupation. Mais le volant de sécurité est réduit par rapport au volume des récoltes nécessaire pour couvrir les besoins courants.

Par contre dans une économie de subsistance, tout excédent par rapport aux besoins du groupe familial ou clanique est sans utilité. Aucune demande extérieure au groupe ne se manifestant, une offre se révèle inutile et le supplément d'efforts nécessaire pour en disposer constitue un gaspillage. A quoi bon produire ce que personne ne désire. Les suppléments de récolte devraient être laissés en terre ou abandonnés aux prédateurs.

L'économie de subsistance visant au maintien en vie d'un groupe aux dimensions assez restreintes, on s'est interrogé sur le volume minimal de nourriture qui permet d'atteindre ce résultat. Les régimes alimentaires étant variés, même en économie de subsistance, il faut convertir la valeur nutritive des principaux aliments en une unité de mesure commune. Celle qui est généralement utilisée est l'équivalent grain. On estime qu'un individu peut subsister, s'il dispose annuellement de 190 à 235 kilogrammes d'équivalent grain par an. « Quelque 210 grammes de céréales par personne et par an peuvent être considérés comme le seuil minimum de la subsistance »¹.

Comment une société ayant pour objectif de parvenir à un niveau minimal de subsistance peut-elle s'y prendre pour l'atteindre ?

L'organisation dépend de la densité démographique. Si celle-ci est élevée, il faudra avoir recours à une culture intensive. Dans le cas inverse, les formes d'agriculture iront de la cueillette à l'agriculture extensive. On constate que les sociétés s'organisent de telle sorte qu'elles parviennent, compte tenu du nombre des hommes, au seuil de subsistance, en limitant au minimum l'effort productif et l'aménagement du monde extérieur.

A la limite, lorsque la densité démographique est faible et les ressources que la nature offre spontanément existent, l'économie de subsistance peut ne pas déboucher sur l'activité agricole. La pêche, la chasse, la cueillette peuvent suffire pour procurer aux hommes une alimentation suffisante. Certains estiment que

1. C. CLARK and M. HASWELL, *The Economics of Subsistence Agriculture*, New York, Saint-Martin Press, 1966, p. 49.

L'AGRICULTURE DE SUBSISTANCE

dans cette hypothèse chaque individu doit disposer d'une superficie de 30 kilomètres carrés.

Même si la dimension de l'espace vital se réduit, lorsque les conditions naturelles sont plus favorables, une telle situation n'est compatible qu'avec une densité démographique faible. Que la population augmente, et l'agriculture apparaît. Une culture au moins élémentaire s'ajoute à la cueillette ou se substitue à elle.

L'agriculture de subsistance et l'économie des moyens

Quels phénomènes observe-t-on à l'occasion du passage de la cueillette à la culture ? L'économicité demeure la règle, car les hommes adoptent ceux des moyens qui permettent d'atteindre le plus aisément possible l'objectif retenu.

1° Il en résulte, en premier lieu, la mise en culture prioritaire des terres les plus faciles. Elles ne correspondent pas nécessairement aux sols les plus riches et les plus fertiles. Ces derniers au contraire sont souvent lourds, profonds et compacts. Leur culture exige le recours à la culture attelée. En revanche, les terres légères s'accommodent d'une culture manuelle. Les rendements y sont plus réduits, mais cela n'est pas grave dans un système économique où les besoins sont réduits et constants. Il s'agit de les satisfaire avec l'effort minimal.

D'autres raisons peuvent expliquer la priorité accordée, lors de la mise en culture, aux terres les plus légères. Les sols gras et fertiles sont souvent situés dans les zones humides près des fleuves ou à proximité des étendues d'eau. Ces régions peuvent être malsaines et exiger un assainissement avant leur mise en valeur. D'autre part, ces zones humides peuvent avoir un caractère sacré et être interdites à la culture. De nombreuses populations imaginent que c'est à travers l'élément humide que s'établissent les communications entre l'ici-bas et l'au-delà.

Il n'en demeure pas moins que le calcul économique est à lui seul suffisant pour rendre compte de l'ordre dans lequel les terroirs se trouvent aménagés.

Ce sera, parfois, une heureuse surprise pour le responsable du développement économique, lors d'un changement dans les objectifs de la société, que de constater la présence de plusieurs zones fertiles non utilisées. Cette réserve, non conforme au schéma qu'avait imaginé D. Ricardo, permet d'envisager un accroissement de la production agricole.

Les terres légères, choisies en raison de la facilité de leur culture, sont aussi les plus fragiles. Lorsque les terres sont abondantes et les populations clairsemées, aucune contrainte n'existe quant à la conservation des sols. Les populations peuvent pratiquer la culture itinérante. Une fois épuisée la fertilité des terres sur lesquelles il s'était installé, le cultivateur les abandonne et s'implante un peu plus loin. Une autre forme d'adaptation est constituée par la jachère longue. Le cultivateur est sédentaire, mais il ne met en culture chaque année qu'une fraction du terroir qu'il détient. Chaque portion de sol ne sera utilisée qu'une année sur dix par exemple. A une année de culture feront suite neuf années de

repos au cours desquelles le sol pourra se reconstituer et récupérer sa fertilité.

L'existence de vastes terroirs explique l'existence de campement de culture, toutes les fois qu'une partie des terres se trouve loin du lieu de la résidence habituelle.

2° La surface des terres mises en culture chaque année sera faible dans une agriculture sédentarisée fonctionnant en économie de subsistance. Dans les pays fortement peuplés, la petitesse de la superficie exploitée par chacun peut être associée à la pression démographique qui contraint chacun à vivre à l'étroit afin de faire une place au voisin.

Mais le même phénomène se retrouve dans les régions de faible densité. Chacun ne cultive qu'une superficie restreinte même s'il a à sa disposition de plus vastes espaces. Le niveau des besoins détermine l'étendue des terres exploitées. On estime que dans les sociétés proches de l'économie de subsistance, l'unité de production ne met pas en culture des superficies supérieures à un ou deux hectares. En dépit de la faiblesse des rendements, une surface limitée assure l'approvisionnement nécessaire aux unités de consommation.

3° C'est pour une raison identique que le capital d'exploitation est dérisoire. Certes l'absence de revenu monétaire exclut le recours à des achats à l'extérieur. Mais on pourrait imaginer qu'à l'intérieur de la communauté rurale un certain nombre d'individus se consacrent à la confection d'outils dont quelques-uns pourraient être assez complexes. Or l'observation montre que le nombre d'outils utilisés par les économies de subsistance est très restreint. De l'antique bâton à fouir, on en vient à la houe. Le sabre d'abattage est utilisé dans les zones forestières. Dans ce domaine encore, les ambitions réduites rendent inutile la création d'un outillage perfectionné. L'outil est utile, car il réduit la peine du cultivateur. Encore faut-il que sa fabrication n'exige pas un temps de travail hors de proportion avec celui qu'il permet d'économiser. Le capital d'exploitation est très restreint dans des sociétés voisines de l'économie de subsistance.

Précisément, l'économie de subsistance se caractérise par des modes de culture rudimentaires, toutes les fois que des circonstances extérieures ne l'obligent pas à des perfectionnements.

La notion de facteur de production émerge avec peine. La terre n'est pas considérée comme un capital mais plutôt comme un support. Elle porte les cultures comme elle sert de base aux constructions. Elle est une donnée naturelle et c'est à la nature qu'il convient d'assurer sa reconstitution à la suite d'une mise au repos plus ou moins longue.

Le travail n'est pas utilisé d'une manière intensive à moins que la pression démographique ne l'exige. L'homme demeure oisif une grande partie de l'année, soit que les conditions climatiques ne permettent pas d'effectuer des opérations continues de culture, soit que la réalisation des objectifs n'impose nullement une activité assidue.

Le système de culture est de type extensif et s'apparente à une protoculture. L'exploitation est difficile à définir, car elle s'insère à la fois dans le terroir et dans les structures familiales. L'exploitation peut être de vastes dimensions, mais la

L'AGRICULTURE DE SUBSISTANCE

fraction qui en est mise en culture chaque année est faible en raison de la pratique de la jachère longue. L'exploitation donne lieu à une série de juxtaposition et de superposition de droits. La juxtaposition des ménages à l'intérieur de la famille entraîne la remise d'un droit d'usage à chacun d'eux. Les hiérarchies familiales, vieux et jeunes, hommes et femmes, patrons et clients, forment la base de plusieurs types de superpositions. L'exploitation, souple, mobile, apparaît difficilement, encastrée qu'elle est dans les structures foncières et familiales, elles-mêmes souvent étroitement liées.

L'économie de subsistance pratique la culture à la main. Par nature elle ignore la culture attelée et plus encore la culture motorisée. La force musculaire de l'homme est la source d'énergie qu'elle emploie. Le labour à la charrue peut s'imposer en raison de la nature du sol ou de l'obligation de produire davantage. Dans le cas contraire, les obligations contenues dans la pratique de la culture attelée paraissent d'une inutilité coûteuse.

L'économie de subsistance n'est pas entièrement réfractaire au progrès technique. Mais l'usage qu'elle en fait est limité. Il faut que ce progrès soit peu onéreux, sinon son acquisition obligerait à un effort sans fondement. Le progrès technique sera utilisé, moins à accroître le volume de production qu'à réduire l'effort productif.

4^o Obtenir la subsistance du groupe moyennant le moindre effort incite aussi à concentrer l'activité agricole sur un petit nombre de produits. L'économie de subsistance suggère souvent l'image d'une polyculture, la population cultivant autant de produits que l'exigent les normes alimentaires et les goûts des individus. La liaison économie de subsistance-polyculture paraît en réalité très lâche.

Bien souvent, on observe l'existence d'une culture dominante. Cette dernière accapare les superficies, fournit les tonnages les plus élevés, occupe une place importante dans les régimes alimentaires. Autour d'elle gravitent d'autres productions destinées à éviter des carences ou des déséquilibres dans l'alimentation et à donner plus de saveur à la nourriture. Mais leur importance relative est faible. Ainsi en Afrique, selon les régions, la production principale est parfois une céréale (mil ou riz), parfois un tubercule (igname), dans d'autres cas un fruit (banane plantain).

Comment s'explique la présence d'une culture dominante en économie de subsistance ? Dans les zones fortement peuplées, il est possible que seul un type de production puisse fournir un volume d'éléments nutritifs suffisant pour assurer la subsistance de la population dans son ensemble. Une diversification de la production aboutirait à une réduction de la démographie.

Ailleurs, la contrainte des conditions naturelles n'autorise parfois qu'un faible nombre de cultures. La pratique de la monoculture peut être un moyen d'atteindre avec facilité le niveau requis de subsistance.

La présence d'une culture dominante peut avoir des conséquences, dont le caractère défavorable se manifesterá lorsque l'on désirera changer le système et accéder au développement. La monotonie du régime alimentaire qui en découle

provoque des déséquilibres dont les effets apparaîtront lorsque la population sera invitée à fournir un effort soutenu. La culture dominante réduit la gamme des connaissances et des techniques que le cultivateur met en œuvre. La vulgarisation en est rendue plus malaisée. Enfin la monoculture ancre le cultivateur dans des habitudes difficiles à vaincre.

Il n'en demeure pas moins que la culture dominante est une formule qui est en parfaite harmonie avec le système d'économie de subsistance puisqu'elle permet d'atteindre l'objectif que se fixe la société au prix de l'effort le plus limité.

D'une manière générale, il semble que l'économie de subsistance ne cherche pas à assurer à ses membres le meilleur régime alimentaire possible, mais la manière la plus facile de pourvoir à leur besoin de nourriture. Elle repose sur un aliment de base qui constitue l'essentiel d'un régime alimentaire assez monotone mais suffisant, eu égard à l'activité économique déployée par les intéressés.

5° Le sens du rapport production — effort productif rend souvent malaisé un changement de système économique. En économie de subsistance, l'agriculture donne peu, mais son effort productif est réduit. Le rendement par heure de travail demeure médiocre mais n'est pas négligeable.

Dès lors il n'est pas certain qu'un changement dans le système de production, le passage de la culture manuelle à la culture attelée, par exemple, aboutisse à une élévation de la productivité. Si le cultivateur doit renoncer à un temps de loisir assez long pour obtenir un supplément de revenu assez maigre, il sera peu séduit par l'opération. Un système de production techniquement supérieur peut ne pas le tenter, car le revenu attaché au temps additionnel de travail lui paraît trop réduit.

E. Boserup a illustré ce thème. Si des contraintes démographiques ne se manifestent pas, il est peu probable, en dépit des illusions des planificateurs, que le cultivateur abandonne un système de production qui ne requiert de lui qu'un effort limité pour en adopter un autre qui le soumet à une activité intense¹.

En conclusion si l'on veut fournir une image de l'agriculture de subsistance, on peut reprendre les éléments proposés par K. Pelzer : « C'est une économie dont la principale caractéristique consiste à pratiquer la rotation des champs plutôt que celle des cultures ; où le défrichement se fait par le brûlis ; où l'on n'utilise ni cheptel de trait ni fumure ; où de courtes périodes d'occupation du sol alternent avec de longues périodes de jachère ; où l'on emploie le seul travail humain en s'aidant du bâton à fouir ou de la houe »².

Cette représentation de l'agriculture de subsistance est acceptable à condition de rappeler qu'elle se rapporte aux seuls éléments matériels d'un système social qui comporte des aspects beaucoup plus complexes.

1. E. BOSERUP, *The Conditions of Economic Growth*, Londres, Allen and Unwin, 1965.

2. K. PELZER, *Pioneer Settlement in The Asiatic Tropics*, New York, 1954, cité par C. CLARK and M. HASWELL, *op. cit.*, p. 33.

2 — Les institutions sociales et la sauvegarde des subsistances

En raison des faibles moyens techniques qu'elle met en œuvre, et du caractère réduit des connaissances dont elle dispose, l'économie de subsistance est vouée à une certaine insécurité. Elle attribue à deux facteurs la couverture de ses besoins. L'un est un élément matériel, la terre ; l'autre résulte de l'action des forces supraterrrestres qui peut s'exercer dans un sens favorable ou non. Tout échec sera imputable à l'action de ces dernières que le comportement de ceux qui opèrent ici-bas aura pu mécontenter.

Pour préserver la couverture des besoins, il importe que le groupe ait une garantie quant à l'usage de la terre sur laquelle lui est reconnu un droit d'appropriation. En même temps il faut éviter de s'aliéner la sympathie des forces occultes considérées comme toutes-puissantes.

Les institutions les plus communément répandues dans les économies de subsistance dont l'étude a pu être faite répondent à ce double impératif.

1° L'économie de subsistance doit veiller à la sauvegarde de l'intégralité du territoire qui sert de support aux activités agricoles du groupe.

Le statut du sol l'assurera. Bien souvent le sol aura un caractère religieux et sacré qu'attesteront divers interdits. Il n'est pas permis d'utiliser le sol de n'importe quelle manière et de laisser la libre initiative de n'importe qui s'y manifester. L'appartenance de la terre au monde supraterrrestre a pour effet que les détenteurs actuels n'en sont que les dépositaires et les usagers temporaires. La disposition de la terre leur est transmise par les puissances supérieures et les ancêtres, à charge pour eux d'opérer une transmission identique au profit de ceux qui assureront la continuité du groupe. La terre est moins un objet du monde extérieur, que chacun peut marquer de son empreinte en y exerçant son talent, qu'un lieu où doit s'opérer la continuité et la perpétuation du groupe. Celui-ci ne pourrait pas se renouveler si ceux qui exercent le droit d'utilisation du sol pouvaient également jouir d'un droit de disposition s'exerçant au-delà de l'usage. Aussi, dans la plupart des économies de subsistance, la terre est-elle inaliénable. Elle appartient au groupe dans son ensemble et non à chacun des membres isolément, et le groupe lui-même n'a pas pouvoir de vendre la terre qui assure son existence. Lorsque des formes d'appropriation existent, les transactions qui peuvent avoir lieu sont circonscrites, en général, à l'intérieur du groupe.

La nécessité d'assurer la subsistance de chacun est telle que les décisions les plus graves concernent l'expulsion du groupe ou l'admission. Exclure un individu du groupe revient à le condamner à la disparition, car il n'est pas certain de trouver un groupe d'accueil qui lui permettra de cultiver une certaine superficie de terre. Inversement, admettre un étranger dans le groupe ne signifie pas seulement l'acceptation de sa présence, mais comporte l'engagement de lui attribuer une

terre dont la mise en culture lui permettra de se procurer la subsistance nécessaire à son entretien.

Les contraintes liées à la recherche des subsistances rendent compte aussi de la manière dont est administré le droit d'usage des terres. Bien souvent l'attributaire de ce droit n'en est investi que pour une période limitée, une campagne ou quelques années. Son appartenance à une communauté lui donne en quelque sorte un droit imprescriptible, mais les terres dans lesquelles s'incarne ce droit font l'objet de redistributions périodiques.

Ce système a l'avantage de ne point figer les situations et d'éviter le passage à un droit d'appropriation à la suite de l'exercice sur une même terre d'un droit d'usage exercé continuellement. Il permet, aussi, d'ajuster la superficie des terres dont l'exploitation est allouée aux divers membres de la communauté aux modifications enregistrées dans la composition de la famille et d'assurer une correspondance approximative entre les besoins et les ressources.

Les institutions d'une économie de subsistance, notamment celles relatives au statut du sol et au droit d'usage des terres révèlent bien le caractère urgent de la subsistance, comme condition première de la survie du groupe. Mais cette condition n'est pas unique. Il faut attirer sur le groupe la faveur des forces supraterrrestres et pour cela respecter un certain nombre de normes sociales.

2° L'économie de subsistance doit faciliter l'intervention des forces bénéfiques.

La croyance au caractère décisif de l'intervention des forces supraterrrestres provoque l'absorption du sujet économique par le groupe et limite ses possibilités d'action ou d'innovation. L'acte économique est noyé dans le phénomène social et les mobiles économiques parviennent difficilement à exercer leurs effets.

Deux séries de conditions déterminent dans une société de ce type le succès d'un acte économique : la technicité avec laquelle il est accompli et la faveur dont il bénéficie de la part des puissances supérieures. Quelle que soit la perfection technique, l'ingéniosité des recettes utilisées, l'acte est condamné à l'insuccès si son contenu ou les moyens utilisés pour le réaliser provoquent le mécontentement des forces occultes. Il importe, dans ces conditions, de se concilier leurs bonnes grâces. On connaît, par expérience, celles des techniques éprouvées qui reçoivent leur assentiment. On ignore par contre l'accueil qui pourra être réservé aux méthodes inédites. Un souci de sécurité conduit à une certaine prudence dans les façons de faire, notamment dans les modes de culture.

L'acte économique est dans ces conditions un acte complexe. Aux considérations techniques, aux mobiles économiques se mêlent toujours des aspects religieux et des contraintes sociales.

L'aspect religieux provient de la nécessité de fléchir les puissances occultes pour que leur action renforce celle du cultivateur et ne la contrarie pas. Il se traduira par l'observation de certains rites au moment des semailles ou à l'époque de la récolte. Il imposera le respect de certains interdits. Il ne conviendra pas de travailler les champs tel jour de la semaine ou de toucher le sol avec un instrument en fer, tel autre jour. Le battage des céréales ne pourra pas être effectué

L'AGRICULTURE DE SUBSISTANCE

avant une certaine date. Telle fraction du terroir sera interdite à la culture. Ce réseau d'interdits alourdit l'acte économique et tend à perpétuer la croyance en l'impuissance de la technique lorsqu'elle contrarie la volonté des forces supra-terrestres.

L'aspect social de tout acte économique n'est pas moins accentué. Il a pour effet d'affirmer la cohésion du groupe et de prévenir que de nouveaux critères, la réussite économique par exemple, sapent les fondements des structures en place et préparent l'avènement d'un type différent d'organisation. Il s'exprime par les cérémonies collectives auxquelles peuvent donner lieu les événements agricoles importants comme les semailles. Ces mêmes cérémonies peuvent avoir pour but de procéder à un nivellement des fortunes, ceux qui ont eu des résultats favorables étant tenus d'apporter une contribution plus importante que celle des autres aux fêtes, aux rituels et aux cérémonies.

L'acte économique n'émerge pas du contexte religieux et social dans lequel il est inséré. Son accomplissement est long, les éléments sans influence réelle sur son efficacité demandent autant de soins et de temps que l'exécution de ceux qui y concourent directement. Seule une économie peu soucieuse de rendement ou de productivité peut s'accommoder d'un système où l'aspect économique d'un acte se révèle mineur par rapport à ses aspects religieux et sociaux, même s'il s'agit d'un acte de production.

Que représente alors l'activité agricole ? Elle aussi ne parvient pas à se dégager de l'ensemble de l'activité sociale. Comment dénommer ceux, et ils représentent dans ce système la quasi-totalité de la population, qui s'adonnent à des travaux agricoles ? Ce ne sont pas des paysans, car le lien qui les unit au sol est d'une tout autre nature et l'intensité de leur travail aussi ; ce ne sont pas des agriculteurs, car ce terme évoque une certaine technicité. On est en présence de cultivateurs, mais il importe de se souvenir que celui qui cultive est soumis à une double surveillance à laquelle il ne peut échapper : celle des forces supra-terrestres et celle des membres du groupe auquel il appartient.

En définitive, ne compte-t-on jamais moins d'agriculteurs que dans un système d'économie de subsistance bien que chacun y soit cultivateur.

Une opposition paraît exister au sein d'une économie de subsistance : d'une part, sa base matérielle semble fragile puisque les résultats économiques sont faibles, d'autre part les structures sociales sont puissantes et composent des ensembles cohérents. Lequel de ces deux éléments de faiblesse ou de force est capable de l'emporter ? La volonté de développement économique manifestée par des gens extérieurs à l'économie de subsistance suffira-t-elle à provoquer la rupture du système et l'apparition d'un autre système d'économie agricole ? Rien n'est moins assuré.

3 — Les structures sociales et la préservation de l'économie de subsistance

Les institutions sociales destinées à assurer la collecte d'un volume suffisant de subsistances sauvegardent à la fois la population et le système dans lequel elle agit. Les institutions sont perçues comme un élément vital du système et de ses membres. Une identification s'opère entre les éléments du système et ce qui permet d'assurer l'existence de ceux qui y vivent.

Il n'est pas impossible, la survie des individus étant confondue avec celle du système, que celui-ci comporte des éléments de nature à assurer sa propre continuité et à le défendre contre l'intrusion d'éléments perturbateurs dont l'influence, si elle persistait, contribuerait à l'altérer profondément.

Car une économie de subsistance est intégrée le plus souvent à un ensemble social structuré, hiérarchisé dont la pesanteur est fort lourde. Ce système n'est pas nécessairement ouvert au changement, car celui-ci correspond, pour ce type de société, à une révolution radicale.

Les fondements d'une société où prévaut l'économie de subsistance ne résident pas dans l'efficacité ou la réussite économique. L'appartenance à un lignage, la notoriété des ancêtres, l'âge, l'aptitude à interpréter la coutume servent plus communément de base à la hiérarchie sociale.

Si le succès dans le domaine économique se manifeste, un nouveau critère de réussite sociale apparaît qui sape les fondements de la société traditionnelle. Les défenses qu'oppose celle-ci à ces transformations représentent autant d'obstacles à l'accession au développement. Celui-ci doit parvenir à entamer un ensemble cohérent de structures, de comportements, d'institutions.

Comment les systèmes d'économie de subsistance peuvent-ils s'y prendre pour assurer leur pérennité ? Divers moyens existent qui limitent l'efficacité économique, l'empêchent de bénéficier à ceux qui la réalisent, l'évacuent lorsqu'elle tend à produire ses effets.

En premier lieu l'acte économique ne peut pas être posé en tant que tel. Il s'accompagne souvent de considérations religieuses ou sociales qui alourdissent sa réalisation. Une société qui recherche l'efficacité épure les opérations de production, les simplifie, les rationalise, les chronomètre. Dans une société traditionnelle l'acte économique est « enkysté » dans un contexte social dont il ne parvient pas à se dégager.

S. Ligers, dans son étude sur la vie des Sorko, souligne bien comment tout acte économique possède à côté de son aspect technique un contenu religieux et social¹. Le pêcheur sorko doit certes confectionner des harpons, des poisons, un affût, mais il doit aussi se livrer à des incantations, suivre un rituel, consulter les puis-

1. S. LIGERS, *Les Sorko*, Paris, Librairie des Cinq Continents, 1964.

L'AGRICULTURE DE SUBSISTANCE

sances occultes. Il ne peut ni ignorer un certain nombre de règles et de coutumes, ni éviter l'intervention des notables.

Tout cela a pour résultat que la durée de l'acte est beaucoup plus considérable que le délai nécessaire à la mise en œuvre des techniques. L'acte est lent, il possède toujours un aspect cérémonial, et, mettant nécessairement en cause toute la société en raison de l'étroitesse de celle-ci, il doit recueillir son assentiment.

Cette lenteur et cette lourdeur de l'acte économique font qu'il n'est guère possible d'en accomplir beaucoup, de rechercher la célérité, d'innover au cours de sa réalisation. L'efficacité de l'activité économique est donc réduite et cela constitue un obstacle à ce que la réussite économique et l'enrichissement puissent se substituer aux critères traditionnels.

En second lieu, lorsque l'acte économique qui peut donner lieu à un enrichissement sensible appartient à ceux habituellement accomplis dans la société traditionnelle, l'organisation de celle-ci peut prévoir des règles de partage et l'intervention d'un notable pour en assurer le respect.

Le responsable de l'acte bénéfique aura droit à des honneurs ou des symboles qui attestent son appartenance à la société traditionnelle et renforce son intégration. La valeur économique du produit issu de l'acte ne lui bénéficie pas. A peine aura-t-il une part un peu plus importante. L'intervention d'un notable au partage assure le respect de la hiérarchie et la participation de tous aux résultats d'une action bénéfique.

En troisième lieu, certaines sociétés traditionnelles préviennent un changement de l'ordre social à partir de l'économie en procédant à un nivellement des richesses. Les procédures utilisées sont très variables.

La redistribution des richesses peut résulter du jeu des institutions. H. Favre rapporte que dans certains groupes indiens au Mexique on nommait automatiquement, au sommet de la hiérarchie, l'homme le plus riche au jour où se faisait la désignation¹. Cette promotion était destinée à provoquer sa ruine, car il devait se consacrer uniquement à des tâches administratives et ne recevait aucune rétribution ou indemnité. Il payait de ses deniers personnels les fêtes collectives, les cérémonies religieuses et les frais d'entretien des édifices publics. Ses disponibilités épuisées, on pourvoyait à son remplacement, selon le même principe. Des institutions analogues ont existé ailleurs, notamment chez les Antomoro qui occupent le Sud-Est de Madagascar.

C'est souvent l'objet même des fêtes que d'affirmer la cohérence du groupe et de procéder au nivellement des fortunes. Chacun est tenu de participer en fonction des ressources qu'il détient. Les dépenses occasionnées par les fêtes et les cérémonies aboutissent à une égalisation par le bas de la situation économique des membres d'une communauté. Il s'agit encore d'une réaction de défense contre l'apparition de nouveaux critères de réussite sociale. L'insertion de chacun dans un groupe restreint ne permet pas de se soustraire aux effets de ce processus.

1. H. FAVRE, « L'intégration socio-économique des communautés indiennes au Mexique », *Tiers Monde*, 1963, p. 461.

Dans d'autres cas la réaction sera moins visible, plus feutrée. Lorsqu'une récolte trop importante suscite une certaine jalousie sociale, la société ne réagit pas ouvertement. Elle attend que l'intéressé connaisse des difficultés, enregistre quelques malheurs. Par le truchement du notable, guérisseur ou devin, elle parviendra à ramener dans les circuits correspondant aux hiérarchies traditionnelles les richesses ou les fractions de revenus qui avaient tendance à suivre d'autres voies. Il est possible aussi qu'à la moindre peccadille la société profère de graves accusations contre celui dont l'enrichissement porte atteinte à l'ordre de la société traditionnelle.

On peut noter aussi que le cultivateur qui bénéficie d'une bonne récolte risque d'attirer l'attention de ses parents et de ses amis. Les règles coutumières de la solidarité et de l'hospitalité seront invoquées et provoqueront de la part de ses nombreux parents, alliés ou clients, des demandes accrues auxquelles il ne pourra que très difficilement se soustraire.

Institutions, cérémonies, pressions, normes sociales peuvent être plus ou moins systématiquement utilisées par une société pour procéder à une redistribution des richesses que certains cultivateurs habiles pourraient éventuellement accumuler au mépris des hiérarchies reconnues.

En quatrième lieu, lorsqu'une société ne possède pas un système qui permet d'éliminer en permanence les atteintes que ses fondements pourraient recevoir de la part de ceux qui réalisent des performances économiques, ou lorsque le système en place se révèle insuffisant, des réactions coup par coup sont possibles.

On a parfois constaté la brusque disparition d'une culture dans une zone où les premiers résultats avaient été excellents. A cause de cette excellence même qui compromet le maintien de la société traditionnelle, celle-ci réagit en jetant un interdit, au sens fort du terme, sur une culture génératrice d'une nouvelle hiérarchie. N'osant pas défier l'autorité établie et craignant les conséquences d'un acte d'indiscipline, les cultivateurs ramènent leur système de production à ce qu'il était antérieurement.

La société traditionnelle peut sanctionner d'une autre manière les éléments marginaux qui la mettent en cause. Si, par exemple, le droit d'exploitation des terres fait l'objet périodiquement d'une nouvelle répartition, la société possède une occasion de sanctionner ceux des cultivateurs dont le comportement rompt avec ses normes. On a parfois constaté que les agriculteurs d'élite, ceux qui avaient introduit de nouvelles cultures et des méthodes inédites, se voyaient octroyer, lors de la répartition des terres, les plus ingrates, parmi toutes celles qui composent le terroir. Terme récalcitrant, l'efficacité économique entraîne une sanction pour ceux qui s'y complaisent.

Dans d'autres cas, une lutte âpre mais diffuse peut, dans une communauté villageoise, opposer les tenants de l'ordre traditionnel et ceux pour qui la réussite économique devrait au moins en partie fixer les hiérarchies. Il n'est pas toujours évident que ces derniers puissent aisément l'emporter.

En cinquième lieu, on constate que la société traditionnelle est prête à accepter l'innovation toutes les fois que la solidité de ses structures lui donne l'assurance

que l'extension de l'activité économique peut favoriser son renforcement et accroître son emprise. Pour cela il faut être assuré que les phénomènes de répartition ne seront pas altérés à la suite d'un changement dans le système de production.

Il peut en être ainsi toutes les fois que les liaisons hiérarchiques ne sont pas simplement inhérentes à une situation économique qui se modifie lorsque les systèmes de production changent, mais associées à d'autres phénomènes. Si par suite des liens de dépendance religieuse, des fidèles sont entièrement dévoués à ceux qui constituent la hiérarchie religieuse, l'extension de la vie économique n'entraîne pas de modifications puisqu'en raison de ce dévouement on est assuré que les circuits des biens et des revenus et leurs trajectoires demeureront identiques. Seuls les flux qui les parcourent et les animent s'enflent et s'amplifient. Les structures sociales sont renforcées aussi longtemps que le dévouement des fidèles et leur soumission ne souffrent aucun manquement. Le système absorbe l'expansion économique, les édifices religieux se multiplient et deviennent plus élégants, les cérémonies gagnent en fréquence et en ampleur, tandis que les fidèles continuent à pratiquer un mode de vie proche de l'économie de subsistance.

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, l'économie de subsistance n'est pas un système dont ceux qui le pratiquent ont le désir ardent de sortir et peuvent le faire aisément. La médiocrité du niveau de vie, l'étroitesse de l'activité économique sont compensées par la faiblesse de l'effort, le sentiment de sécurité, l'intensité des rapports sociaux.

L'agriculture de subsistance s'insère dans des structures sociales denses et variées qui lui confèrent sa signification.

En conclusion, l'agriculture de subsistance se caractérise par les traits suivants :

1^o Les objectifs qu'elle se fixe sont restreints. Il s'agit de produire un volume de biens alimentaires suffisant pour assurer le maintien en vie de tous les membres du groupe.

2^o Le cadre dans lequel fonctionne cette économie de subsistance est étroit : famille, clan, tribu, village, communauté.

3^o Une relation directe unit l'homme à la terre.

4^o Toutefois, cette relation directe est plus apparente que réelle. Les aspects religieux et sociaux de l'activité humaine ont une telle emprise que le cultivateur n'aborde la terre qu'avec un luxe de précaution.

5^o La réalité la plus immédiate au contact de laquelle le cultivateur se trouve placé est constituée, en économie de subsistance, par l'univers familial. C'est une réalité acceptée mais contraignante. L'individu n'existe que par le groupe et pour lui, a-t-on pu dire. Cette formule est valable aussi pour la vie économique.

6^o Les concepts économiques par lesquels on désigne et interprète certains aspects de la réalité ne doivent être utilisés qu'avec prudence s'agissant de l'agriculture de subsistance. La terre n'est pas un capital foncier mais un simple support. La démarcation n'est pas nette entre le travail et les autres activités. Le capital d'exploitation est négligeable. L'exploitation se dégage mal des structures familiales et domestiques.

7° Les performances de l'économie de subsistance, et partant celles de son agriculture, sont médiocres et paraissent incompatibles avec n'importe quel processus de croissance.

8° Le calcul économique n'est pas absent d'une économie de subsistance. Une certaine logique apparaît entre les objectifs d'une part, les moyens et les institutions d'autre part.

9° Les systèmes sociaux dans lesquels les agricultures de subsistance sont insérées forment, en général, des ensembles cohérents, capables d'adaptation et donc de faculté de résistance au changement.

QUESTIONS

1. Que suggèrent les expressions « économie traditionnelle », « économie domestique », « économie de subsistance » ?
2. Les économies de subsistance sont-elles dépourvues de logique économique ?
3. Quel rôle peut-on attribuer à la référence à la coutume dans les économies traditionnelles ?
4. Quels caractères revêtent les actes économiques dans les sociétés traditionnelles ?
5. Comment expliquer la résistance au changement dont témoignent certaines agricultures de subsistance ?
6. Sous quels aspects se présente l'agriculture dans une société traditionnelle ?
7. De l'intensité des réalisations économiques et de la qualité des rapports sociaux dans les sociétés traditionnelles.
8. Comment, dans une agriculture de subsistance, le statut du sol se rattache-t-il aux objectifs de la société ?
9. Peut-on percevoir un sujet économique dans la société traditionnelle ?
10. En vous référant à des agricultures de subsistance, commentez cette proposition de J.-C. Perrin : « Les concepts, les outils d'analyse et d'action, les formules de la théorie du développement achoppent dans la mesure où ils restent inadaptés à la réalité concernée : ils se plaquent sur elle, sans la pénétrer vraiment » (« Développement et apports extérieurs », *Coopération et Développement*, n° 7, septembre-octobre 1965).
11. Commentez ces propos de J. Hicks : « Plus nous nous enfonçons dans le passé et plus nous sommes amenés à constater que les aspects économiques de la vie se distinguent moins des autres que de nos jours. L'histoire économique a souvent été présentée — et à juste titre — comme un processus de spécialisation ; la spécialisation ne concerne pas seulement les diverses activités économiques mais intéresse aussi la séparation entre ces activités économiques et les autres types d'activité » (*The Theory of Economic History*, p. 1).

DOCUMENTS

1. La collecte des subsistances dans une économie traditionnelle

En préambule à une étude sur « la circoncision bakota », L. PERROIS décrit la manière dont cette population réunit les biens nécessaires à son existence (*Cahiers de l'O.R.S.T.O.M.*, série sciences humaines, volume V, n° 1, 1968, pp. 24-28).

L'activité économique des Bakota est traditionnellement conditionnée par un milieu hostile à la véritable culture. La grande forêt équatoriale se prête mal à une agriculture rentable. D'ailleurs les Bakota sont avant tout des chasseurs-cueilleurs même quand ils ont quelques plantations de café et de cacao (depuis une vingtaine d'années) et vivent d'une stricte économie de subsistance. L'homme méprise d'ailleurs la culture en tant que telle, car c'est le domaine des femmes. Il débrousse, quelquefois il aide, mais l'essentiel du travail — préparation du sol, plantation, soins à la plante, récolte et conservation — est fait par la femme.

L'homme n'est pas lié à un sol ; il cultive là où il peut puis va plus loin quand le sol est épuisé. L'immensité de la forêt et le petit nombre d'hommes permettent cette mobilité dévorante d'espace.

L'AGRICULTURE

L'année agricole bakota suit les saisons : les saisons sèches pour la préparation du sol (abattage et brûlage), les saisons humides pour les semis et les plantations. Les dates ne sont jamais très fixes, cela dépend de la pluviosité du moment, de l'ardeur au travail, des événements sociaux (circoncision, deuil, naissance, passage du « féticheur », etc.), de la distance des plantations au village. Toutefois on peut résumer le calendrier agricole bakota dans un tableau.

Les hommes débrousent en abattant les gros arbres qui restent sur place. Les taillis coupés séchent, et à la fin septembre on brûle le tout. Puis on arrage le champ (*kuba*) en répartissant la cendre.

L'ensemencement et le plantage se font presque toujours au début des grosses pluies, en avril et surtout en octobre. Les femmes transportent les boutures dans de grands paniers spéciaux (*éwiga*) et les semences dans de petits paniers tressés (*endjéna*). Le semis se fait à la volée ou graine par graine à l'aide de la matchette. On mélange couramment les boutures de différentes espèces aux mêmes endroits.

Désherbage et sarclage sont le travail des femmes. On peut protéger les plantations par des clôtures en bois contre les cochons sauvages, les cabris et les moutons.

La récolte s'effectue en une seule fois pour certains produits qu'on stocke (arachide, café, cacao) mais souvent au fur et à mesure des besoins, en particulier pour le manioc.

La commercialisation des produits locaux est très déficiente. Cela à cause des difficultés souvent insurmontables de communications. Les produits stockés pourrissent bien souvent des mois avant de partir au poste pour être jetés comme inutilisables. L'O.N.C.A. (Office national de commercialisation agricole) fait des efforts pour ratio-

naliser l'écoulement du café et du cacao mais se heurte à la lenteur de l'Administration qui met des mois à faire réparer routes et ponts. Aussi les plantations restent-elles de plus en plus sans soin ; la brousse reprend ses droits et les Bakota repartent à la chasse au lieu d'entretenir leurs caféciers.

Les autres productions peuvent difficilement se chiffrer puisque la consommation se fait aussitôt dans le cadre de la famille et du clan.

On remarque toutefois que le volume de nourriture est suffisant pour que la population ne souffre plus de la famine bien que le gibier s'éloigne de plus en plus des villages. On vit et on vit même bien au village. Les Bakota de Libreville regrettent le bon goût de manioc de Mékambo et notre interprète est toujours très heureux de revenir au village pour prendre quelques kilos et se gaver de bonnes choses.

On mange sans se priver et sans beaucoup travailler, du moins les hommes, aussi les plantations industrielles qui rendent si peu n'ont-elles plus l'importance qu'elles ont eu il y a quelques années (dans le pays bakota). Qu'on s'en occupe ou pas, la plantation ne rendra pas plus d'argent, alors autant la délaissier pour aller chasser la « viande » qu'on est sûr de trouver. D'autre part le besoin d'argent ne se fait pas sentir au village : le peu qu'on y voit provient des employés du poste ou des parents de la capitale. Cela suffit pour acheter le transistor ou quelques vêtements. La dot étant théoriquement supprimée, cette dernière motivation qui n'était pas négligeable disparaît aussi : le garçon vit ainsi avec la jeune fille en concubinage pendant très longtemps. C'est sa « fiancée ». Ce système permet d'échapper au paiement du mariage, mais les enfants appartiennent à la famille de la femme en milieu patrilinéaire.

L'économie de subsistance reprend tous ses droits et seule une politique de déblocage des voies de commercialisation agricole pourra permettre une reprise des échanges monétaires au niveau des villages bakota.

L'ÉLEVAGE

Les cabris (*étaba*), les moutons (*endomba*) et les poules (*koko*) sont laissés à eux-mêmes dans la cour du village. Autrefois parqués dans des cases spéciales à cause des panthères, ils errent maintenant un peu partout et particulièrement sur les routes [...].

LA CHASSE

La chasse (*ébuéma*) est une activité très chère aux Bakota. Elle se pratique seul, au fusil, avec ou sans chien, ou bien en groupe, au filet avant les grandes fêtes de circonscription [...].

LA PÊCHE

C'est essentiellement une activité féminine. Deux sortes de pêche sont pratiquées : les grandes expéditions de saison sèche au moment des basses eaux et la pêche quotidienne dans les marigots proches du village. Les campagnes de pêche peuvent durer jusqu'à un mois dans des rivières situées à trois ou quatre jours de marche du village. Les femmes fument le poisson au fur et à mesure en le mettant sur des fumoirs qui fonctionnent sans interruption jour et nuit. La pêche quotidienne de la saison des pluies fournit le poisson pour la soupe [...].

DOCUMENTS

LA CUEILLETTE

La meilleure époque est la saison des pluies. Ce sont les femmes et les enfants qui cherchent les produits sauvages de la forêt. Comme produits, on peut citer : *kuta* (noisette), *petsi* (chocolat indigène, condiment qui relève le goût des soupes), *lézabé* (oléagineux), *insiyo* (accompagne le manioc), *halé* (fruit juteux), *ibambu* (fruit qui accompagne bien le manioc). A côté des espèces destinées à l'amélioration des mets alimentaires, il y a bien sûr toutes les plantes, feuilles, racines et fleurs destinées à soigner d'une manière naturelle ou magique. L'efficacité pharmaceutique de ces produits végétaux, comme ailleurs en Afrique, est tout à fait reconnue [...].

L'ARTISANAT

L'artisanat traditionnel bakota n'a rien de très original dans le contexte gabonais : travail du bois avec fabrication de tabourets et de masques, vannerie et tissage du raphia (*pwaya*) en voie de disparition (un seul tisserand pour tout Mékambo), pelleterie rudimentaire pour les membranes de tambour, les sièges et les costumes rituels et enfin métallurgie désormais concentrée en une seule forge à Mékambo.

La forge ikuba sert pour fabriquer des armes et surtout des outils agricoles (matchettes, couteaux, houe, etc.). On se sert d'un soufflet à main ikmba avec deux poches de peau qu'on soulève alternativement et un embout de terre cuite qui va sous le charbon de bois. L'enclume zondo est plantée à terre à côté du foyer. Actuellement on utilise la ferraille de récupération, mais autrefois les Bakota allaient chercher le minerai dans le massif de Boka-Boka et le travaillaient complètement. La production actuelle s'oriente à côté des outils courants, vers la fabrication des couteaux de jet muselé en forme de tête d'oiseau. Le problème des débouchés se pose aussi dans ce domaine, car Mékambo est bien loin de tout et surtout des circuits touristiques du Gabon.

La poterie est le travail des femmes. L'argile blanche djéka est travaillée au boudin sans tour ni installation d'aucune sorte. Le décor est incisé. Séchage au soleil et cuisson à feu libre dans la cour du village. Quelques jolies formes et des décors originaux sont à remarquer.

2. La complexité d'une opération de répartition dans une économie traditionnelle

Au cours d'une étude relative à *L'Organisation et l'évolution du village alladian*, M. AUGÉ analyse un certain nombre de phénomènes liés à la répartition des produits (Mémoires O.R.S.T.O.M., 1969, pp. 146-147).

C'est la pêche qui paraît avoir constitué, avec la fabrication et le commerce du sel, l'activité première des Alladian installés sur le cordon littoral. Un grand nombre de cérémonies religieuses concernaient la mer et la pêche, et c'est peut-être le rôle éminent de Grand-Jacques dans ces cérémonies qui lui a permis à l'origine le contrôle des opérations commerciales avec les Européens. Il semble que les modalités, mal connues, de ces opérations aient trouvé le fondement juridique de leur organisation dans les rituels consacrés au culte des divinités marines (cf. à ce sujet l'introduction et le chapitre II). La pêche n'avait évidemment rien d'une simple activité complémentaire. On peut dire

que la mer, vu l'importance des ressources qu'on en tirait, constituait pour les villages alladian un véritable domaine public, sans frontière et sans propriétaire, mais dont les utilisateurs n'avaient pas l'usufruit, contrairement à ce qu'on trouve dans certains cas de « domaine public ». Seul un ancien, en principe chef de cour et « propriétaire » de la pirogue (ayant donné le droit d'abattre l'arbre dans lequel on la creuse et la taille), avait le droit de redistribuer le produit de la pêche de ses fils ou des fils de l'homme dont il avait lui-même hérité.

La distribution¹ de la pêche s'effectue selon des modalités qui varient avec la nature du poisson, l'âge et la situation matrimoniale du pêcheur : ces modalités sont définies très minutieusement. Nous en parlerons au présent car, comme on le verra, si le rôle de la pêche en pirogue a diminué sensiblement à l'heure actuelle, les modalités de la redistribution n'ont pas changé.

Jusqu'à son mariage, le fils remet la totalité de sa pêche à son père. Celui-ci n'est pas tenu de lui en retourner une part ; il faut dire que le fils est alors nourri par ses parents, à moins qu'il prenne ses repas, comme cela est fréquent, chez l'une de ses sœurs mariées. Quand le père lui en donne une part, il peut, selon les cas, l'apporter à sa sœur (s'il mange chez elle) ou à sa grand-mère, la mère de sa mère, qui le fume et, à la suite de ventes ou d'échanges successifs, lui constitue un petit « capital », souvent sous forme de petit bétail (moutons, cabris...).

Après son mariage (alors que sa jeune femme fait la cuisine chez sa propre mère) le fils a une part de droit dans la redistribution, toujours effectuée par le père ou, à défaut, par son héritier. Cinq parts sont faites :

- 1^o Une part va au père lui-même.
 - 2^o Une part va au fils (le pêcheur), et naturellement à la femme de celui-ci.
 - 3^o Une part est réservée à la mère de la femme du fils.
 - 4^o Une part est réservée au père du père du pêcheur, ou à son héritier.
 - 5^o Enfin une dernière part va à la famille maternelle proche du père.
- La sœur du pêcheur n'a pas une part de droit, non plus que son frère. Mais s'ils se présentent ils reçoivent une part. Lorsque le pêcheur n'est pas marié, les parts 2 et 3 vont au père.

Quand il s'agit d'un gros poisson (par exemple *etru* : « le thon ») les parts sont un peu différentes. La première (1) (*siricia*, poisson du mariage) va à la femme du pêcheur qui la remet à sa mère. La seconde (2) (*ezicia* : poisson du père) va au père du pêcheur, qui la remet à son propre père ou à l'héritier de celui-ci ; cette part, située dans la partie la plus charnue du poisson, est augmentée d'une demi-tête, la tête étant tranchée de haut en bas. La troisième part (3) (*abiucia*) va, avec la seconde moitié de la tête, aux maternels du père. La quatrième part (4) est réservée aux individus de la catégorie d'âge du père, qui en fixent eux-mêmes l'importance ; la cinquième part (5) — si les camarades du père en ont laissé — revient au père qui peut, s'il le désire, en céder une fraction à son fils.

1. Nous parlerons de distribution pour désigner la remise par le pêcheur à son père du produit de la pêche, la répartition de celui-ci par le pêcheur lui-même entre les différents membres de sa famille, et, de façon générale, la circulation de ce produit à partir du producteur. Nous parlerons de redistribution pour désigner la répartition par le père du pêcheur de la pêche de son fils, et, de façon générale, la circulation de cette pêche à partir de son réparateur.

3. L'appréciation de la société traditionnelle par un responsable politique contemporain

Dans son ouvrage *Pour une politique de l'homme en Afrique* (Paris, Les Bergers et les Mages, 1970), K. KAUNDA, président de la République de Zambie, porte l'appréciation suivante sur la société traditionnelle (pp. 24-28) :

La communauté tribale était une société mutuelle. Elle était organisée de façon à satisfaire les besoins humains fondamentaux de tous ses membres, et par conséquent l'individualisme n'était pas encouragé. La plupart des ressources, comme la terre et le bétail, étaient l'objet d'une propriété collective, et étaient administrées par les chefs et les principaux du village pour le bénéfice de tous. Si, par exemple, un villageois avait besoin d'une case nouvelle, tous les hommes se rassemblaient pour couper les arbres nécessaires à la charpente, et apporter le chaume pour la toiture. Les femmes étaient chargées de faire les murs en terre battue, et sans doute deux ou trois d'entre elles devaient préparer la bière pour désaltérer les travailleurs, après une journée de travail chaude et bien remplie. Dans le même esprit, ceux qui étaient robustes se sentaient responsables de cultiver les jardins de ceux qui étaient malades et infirmes.

En second lieu, la communauté tribale était une communauté accueillante. Elle ne tenait pas compte des échecs, au sens absolu de ce mot. Ceux qui étaient lents, incapables, peu adaptés, étaient acceptés comme élément valable de la vie de la communauté, pourvu qu'ils s'adaptent à elle. Les qualités sociales avaient plus de poids que les réalisations individuelles. Il me semble que le complexe succès-échec est une maladie de l'âge de l'individualisme, le résultat funeste d'une société conditionnée par les diplômes, les examens et les procédures de sélection. Dans les meilleures sociétés tribales, les gens n'étaient pas appréciés en fonction de ce qu'ils étaient capables de faire, mais parce qu'ils étaient là. Leur contribution, quelque limitée qu'elle fût, au bien-être matériel du village dans son ensemble était acceptée ; c'était leur présence et non point leur succès qui était appréciée.

En troisième lieu, la communauté tribale était une société inclusive. Par là je veux dire que le réseau de relations incluant un certain degré de responsabilité mutuelle était largement étendu. Je décrirais volontiers la société industrielle comme une société exclusive, parce que les responsabilités de ses membres sont souvent limitées à la proche famille, et j'ai remarqué que le cercle familial peut être un petit univers exclusif, qui rend impossibles des responsabilités plus larges.

Permettez-moi de vous donner un exemple de caractère inclusif de la société traditionnelle. Je ne réserve pas le titre de « père » à mes ascendants mâles. Je dis aussi « père » au frère de mon père. Et j'appelle aussi « mère » les sœurs de ma mère. Ce ne sont que les sœurs de mon père auxquelles je dirai « tante » et les frères de ma mère auxquels je dirai « oncle ». Mes « frères » comprendraient non seulement les enfants de sexe mâle de mon père, mais aussi un certain nombre de cousins, et même des membres du même clan qui n'ont avec moi aucune relation de consanguinité. Cette situation très confuse pour un esprit occidental n'est pas seulement une question de terminologie, ni une question de politesse. Le titre de « père », par exemple, comporte toute la responsabilité de la famille, et en retour tous mes « pères » ont droit à mon respect filial. Il en résulte que dans une société traditionnelle aucun enfant ne risque d'être orphelin. Si ses parents, au sens strict du mot, meurent, d'autres assurent automatiquement la responsabilité

Appréciation de la société traditionnelle

de l'élever. Pour la même raison, aucune personne âgée ne risque de finir ses jours en dehors du cercle de famille. Si sa première descendance ne peut s'occuper de lui, alors d'autres « enfants » accepteront ce devoir et ce privilège.

La famille, au sens large du mot, constitue un système de sécurité sociale, qui a l'avantage de ne pas être la responsabilité d'une institution, mais de se conformer au type naturel des relations personnelles. Il fournit aussi un trésor de connaissances et d'expériences pour ceux qui sont assez heureux d'en faire partie. Je vous l'accorde, je viens là de décrire les caractéristiques de sociétés de taille réduite et l'on pourrait soutenir qu'un tel système ne fonctionnerait pas lorsque des centaines de milliers de gens sont rassemblés dans les grandes villes. Mais l'attitude à l'égard des êtres humains que j'ai voulu relever n'a pas seulement une fonction sociale. C'est une partie de la psychologie africaine. J'ai le souci profond que cette grande valeur donnée à l'Homme, et ce respect de la dignité humaine, qui sont un legs de notre tradition, ne soient pas perdus dans l'Afrique nouvelle. Quelque « modernes » et « avancées », au sens occidental de ce mot, que les nouvelles nations de l'Afrique puissent devenir, nous désirons fermement que cet humanisme ne disparaisse pas. La société africaine a toujours été centrée sur l'homme. Nous voulons qu'elle le reste.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

- C. CLARK and M. HASWELL, *The Economics of Subsistence Agriculture*, Londres, Macmillan, 1964.
- M. NASH, *Primitive and Peasant Economic Systems*, San Francisco, Chandler, 1966.
- R. THUNWALD, *Economics in Primitive Communities*, Londres, Oxford University Press, 1932.
- D. WARRINER, *Economics of Peasant Farming*, Londres, Oxford University Press, 1939.
- C. WHARTON, *Subsistence Agriculture and Economic Development*, Chicago, University of Chicago Press, 1969.

Monographies

De nombreuses monographies procèdent à l'étude approfondie des sociétés pratiquant dans le domaine économique un système assimilable à l'agriculture de subsistance.

Citons à titre d'exemple :

- G. ALTHABÉ, *Les Communautés villageoises de la côte orientale malgache*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1966.
- Z. LIGERS, *Les Sorko*, Paris, Librairie des Cinq Continents, 1964.
- C. MEILLASSOUX, *Anthropologie économique des Gouro*, Paris, Mouton, 1964.
- D. PAULME, *Une Société de Côte-d'Ivoire hier et aujourd'hui. Les Bétté*, Paris, Mouton, 1962.
- C. ROBINEAU, *Société et économie d'Anjouan*, Paris, O.R.S.T.O.M., 1966.

Certaines études s'attachent à analyser l'attitude du cultivateur traditionnel ; citons :

- J. DELVERT, *Le Paysan cambodgien*, Paris, Mouton, 1961.
- P. GOUROU, *Les Paysans du delta tonkinois*, Paris, Mouton, 1965.
- P. PÉLISSIER, *Les Paysans du Sénégal*, St-Yrieix, Imprimerie Fabrègue, 1966.
- M. PHILLIPS, *Thai Peasant Personality*, Berkeley, University of California Press, 1966.

L'étude des terroirs apparaît dans certaines publications :

- C. KOUASSIGAN, *L'Homme et la Terre*, Paris, Berger-Levrault, 1966.
- G. SAUTTER, *Les Structures agraires en Afrique tropicale*, Paris, S.E.D.E.S., 1968.
- D. BIEBUYCK, *African Agrarian Systems*, Oxford, Oxford University Press, 1963.

L'emploi du capital a fait l'objet d'une série d'articles rassemblés dans :

- R. FIRTH and B. YAMEY, *Capital, Saving and Credit in Peasant Societies*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1964.

Revues spécialisées

On trouvera, en langue française, des études nombreuses et bien documentées dans les publications de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (Paris), notamment dans les collections :

Mémoires O.R.S.T.O.M.,

L'Homme d'Outre-Mer,

Cahiers de l'O.R.S.T.O.M. (série Sciences humaines), publication trimestrielle qui réunit des travaux effectués par des ethnologues, des sociologues, des géographes et des économistes.

CHAPITRE II

1. Les divers types d'agriculture de tenure
2. Les effets d'une agriculture de tenure
3. Les issues de l'agriculture de tenure

L'AGRICULTURE DE TENURE

L'élément caractéristique d'un système d'économie agricole peut résider dans le lien qui unit l'exploitant agricole au propriétaire foncier. Le titulaire d'un droit d'appropriation d'une certaine superficie de sol peut confier à un autre le soin de mettre en valeur les terres qu'il possède. L'exploitant tient du propriétaire la faculté de pratiquer l'agriculture.

La distinction entre le propriétaire foncier et l'exploitant agricole débouche sur un système d'économie agricole original lorsque certaines conditions sont réunies. En premier lieu, il convient que la dissociation entre le propriétaire et l'exploitant ne soit pas limitée à un petit nombre de cas, mais corresponde à la généralité des situations : ceux qui possèdent la terre ne la cultivent pas, et ceux qui la cultivent ne la possèdent pas. En second lieu, la dissociation servira d'autant plus de fondement au système, que la terre, en tant que capital foncier, sera un élément décisif de l'activité agricole et de la vie économique. En troisième lieu, l'élément foncier revêt une signification d'autant plus accentuée que ce ne sont pas seulement les rapports économiques qui dépendent de son mode d'appropriation, mais l'ensemble des rapports sociaux.

Mais, précisément, les positions respectives du propriétaire et de l'exploitant, tout comme le nombre et l'importance des rapports sociaux prenant pour base l'organisation foncière, peuvent varier à l'infini.

Le vocabulaire l'atteste. Le propriétaire peut être un seigneur féodal, un aris-

tocrate foncier, un absentéiste, un modeste rentier. Le serf, le manant, le tenancier, le colon, le métayer, le fermier donnent à l'exploitant des visages différents. L'emprise des propriétaires fonciers sera d'autant plus importante que les terres seront rares et intégralement appropriées, que le capital foncier n'aura pas de substitut, que le droit sur le sol commande non seulement l'ordonnance de certains rapports économiques, mais aussi l'ensemble de l'organisation sociale et politique, que les prestations fournies par les possesseurs du sol sont recherchées. En sens inverse, les exploitants agricoles peuvent occuper une position plus enviable que celle des propriétaires lorsque le rôle du capital foncier s'estompe et que les candidats à la fonction de fermier sont rares. La comparaison des prestations et des contre-prestations témoigne d'une grande diversité dans leur contenu comme dans leur montant.

Les rapports politiques et sociaux qui naissent du système foncier peuvent eux aussi revêtir des allures très diverses. Le propriétaire foncier peut détenir la totalité du pouvoir politique et de l'autorité judiciaire. Son emprise peut provenir d'une situation de fait et de la position stratégique qu'occupe le propriétaire par rapport à des exploitants illettrés. La distinction entre propriétaire et exploitant peut n'avoir aucune incidence sur la vie politique ou sociale ; l'importance des rapports sociaux nés à l'occasion de l'articulation entre les droits d'appropriation des terres et ceux d'exploitation du sol s'estompent, deviennent négligeables et ne permettent plus de caractériser un système d'organisation.

La diversité de contenu des systèmes d'économies agricoles caractérisés par cette dualité de personnages rend malaisé le choix d'une dénomination permettant de recouvrir l'ensemble des situations. L'expression d'agriculture féodale assez souvent utilisée se rapporte à un cas extrême, celui où les propriétaires fonciers occupent une position dominante et exercent une autorité qui déborde la sphère des phénomènes économiques. Celle d'agriculture foncière met en évidence l'importance de la terre.

La diversité du contenu des systèmes d'agriculture de tenure appelle une analyse, au moins sommaire, de ses principales variantes. Son apport au développement économique, à la différenciation sociale doit être étudié. Le dépérissement de ce système ici, les contestations dont il est l'objet ailleurs, obligent à s'interroger sur les issues qui s'offrent à lui.

I — Les divers types d'agriculture de tenure —

Sans prétendre analyser l'ensemble des cas d'agriculture de tenure dont la multiplicité est grande, on peut les ramener à quelques types principaux selon que le phénomène marquant réside dans les nécessités de la sécurité, l'effet de subordination, l'existence d'un prélèvement ou la présence d'une association. Toute agriculture foncière participe à ces différents types de rapports, mais la

place que chacun d'eux occupe dans les systèmes qui fonctionnent effectivement est très variable.

L'agriculture de tenure et l'économie de sécurité

L'agriculture de subsistance correspond, dans nombre de ses aspects, à un souci de sécurité. Il convient de ne pas transgresser certaines normes afin d'éviter le déclenchement éventuel de catastrophes. L'agriculture foncière a pu avoir comme origine une préoccupation identique. Mais c'est contre l'insécurité politique et sociale qu'il s'agissait de se prémunir à une époque où le pillage et l'invasion sévissaient. Le patrimoine foncier correspond à une étendue de territoire sur laquelle un seigneur assure la sécurité physique et matérielle de ceux qui y demeurent. Inversement, l'attribution de la propriété du sol est fonction de l'aptitude à la défense. Selon l'adage bien connu, « la terre est pour le service », ce qui signifie qu'elle est attribuée à ceux qui ont su assurer la défense du territoire afin de les récompenser, mais aussi pour leur permettre d'assurer les charges du financement du service militaire.

Dans l'organisation du Moyen Age, la terre a une signification qui dépasse son seul aspect économique. Le seigneur féodal, assurant la défense de la portion de terroir dont il est attributaire, y exerce des droits politiques et juridiques. Le statut du sol détermine souvent le statut des personnes. La terre est servie libre et l'homme peut changer de qualité selon qu'il cultive telle ou telle catégorie de terre. Celui qui a reçu le droit de cultiver telle étendue de terre n'a pas le droit d'en déguerpir à sa guise.

L'attribution d'un droit de culture est un autre aspect de cette économie de sécurité. Celui qui en bénéficie, le tenancier, est assuré de pouvoir se procurer sa subsistance.

Le système possède une certaine logique : en échange d'un service de sécurité qui assure l'intégrité physique et le volume requis de subsistance, le cultivateur s'engage à cultiver des champs dont il remet au propriétaire une grande partie du produit. Celui-ci s'en sert pour financer le service de sécurité.

Dans une économie d'insécurité, l'aspect politique de la vie sociale l'emporte souvent sur son aspect économique. Le propriétaire foncier s'efface devant le seigneur féodal, le château fort devant le manoir, le cultivateur ou l'exploitant devant le tenancier ou le serf.

La féodalité telle qu'elle a été pratiquée au Moyen Age en Europe fournit une excellente illustration d'une société dont l'ensemble des structures, politiques, économiques, juridiques, sociales, découle de la prééminence du régime foncier et du statut du sol.

Lorsque l'insécurité disparaît et que la distinction entre propriétaire foncier et exploitants agricoles subsiste, l'économie de l'agriculture foncière se transforme. On aboutit selon les cas à une économie de subordination, à une économie de clientèle, ou à une économie d'association.

L'agriculture de tenure et l'économie de subordination

Lorsque le service de sécurité devient sans objet ou qu'il est rendu par d'autres que le propriétaire foncier, le prélèvement effectué par suite de la détention d'un titre juridique de propriété paraît sans justification. Il n'a plus de contrepartie et l'agriculture foncière peut déboucher sur une économie de subordination.

La subordination se caractérise par l'absence de contre-prestation ou la forte inégalité entre les deux prestations.

Elle se manifestera tout d'abord par la valeur de la terre que le propriétaire foncier concède à l'exploitant. Plus le sol sera nu, moins il aura été bonifié par des travaux financés ou exécutés par le propriétaire foncier et plus la rente que perçoit ce dernier est attachée à un titre et non à une contribution économique. Le sol est à la fois un capital naturel et un capital créé par l'homme. L'apport du propriétaire foncier peut se révéler plus ou moins important.

La subordination est aussi liée à l'attitude du propriétaire foncier. Celui-ci peut être actif et s'occuper de son domaine ou bien pratiquer un absentéisme prolongé. Dans ce dernier cas, le loyer du sol est uniquement justifié par le droit de propriété.

Le degré de subordination dépend aussi de la stratégie adoptée par le propriétaire foncier. Si celui-ci perçoit une rente fixe, indépendante du volume des récoltes et des rendements, son intérêt consiste à avoir le plus grand nombre possible de fermiers. L'état de la culture lui est, à la limite, indifférent. Le propriétaire foncier vit de la perception d'une rente ; il n'est que très indirectement concerné par l'activité agricole.

Enfin, l'état de subordination dépend du montant des rentes. Si celles-ci sont élevées et calculées de telle manière qu'elles réduisent l'exploitant à un minimum vital, la position d'infériorité de ce dernier sera extrême. Il ne possédera pas des revenus suffisants pour tenter une amélioration de son système cultural. La faiblesse du capital d'exploitation peut le condamner à pratiquer une culture de type très extensif.

Le montant de la rente peut être calculé à partir de l'ensemble des éléments que le propriétaire foncier met à la disposition de l'exploitant. Dans certaines régions du Moyen-Orient, le produit de la récolte était considéré comme provenant, en parties égales, de l'action de cinq éléments : la terre, l'eau, les semences, les outils et le travail. Le propriétaire foncier fournissant quatre des cinq facteurs de production, les quatre cinquièmes de la valeur de la récolte lui revenait, la dernière fraction récompensant le travail de l'exploitant.

L'état de subordination auquel peut conduire l'agriculture foncière résulte d'une disparité entre les apports des deux personnages et leur participation au gain final.

L'état de subordination dépend aussi des prestations que le propriétaire foncier peut exiger de l'exploitant. Sous un régime féodal, le propriétaire peut bénéficier, outre la rente, de diverses redevances. Si le propriétaire foncier n'alloue

à l'exploitant qu'une tenure insuffisante pour assurer sa subsistance, celui-ci sera contraint de cultiver les terres exploitées directement par le propriétaire, afin de s'assurer un complément de revenu indispensable.

Les *haciendas*, en Amérique latine, ont souvent eu l'allure d'une unité au sein de laquelle les rapports économiques ne faisaient que refléter un système politique très hiérarchisé. Le domaine comportait surtout des pâturages utilisés d'une manière extensive, des terres dont la mise en culture n'était pas réalisée et une petite superficie consacrée à une agriculture intensive. Les domaines pouvaient constituer parfois des communautés autonomes ayant chacune leurs institutions politiques, religieuses, judiciaires. Le travail était accompli par des peones, et des tenanciers. Des gérants administraient le domaine que le propriétaire visitait de temps à autre avec un grand déploiement de paternalisme.

L'agriculture de tenure et l'économie de prélèvement

Cette modalité de l'agriculture de tenure représente le système à l'état pur. La position de l'exploitant n'entraîne pas une situation de subordination. Aucune différenciation sociale n'existe entre le propriétaire et l'exploitant qui soit fondée sur le lien foncier. Tous deux font partie d'une même communauté, ce qui n'exclut pas l'existence d'une hiérarchie à l'intérieur de celle-ci. Ils vivent côte à côte à la campagne, l'un tirant sa subsistance des terres qu'il donne en location, l'autre des champs qu'il loue.

Aucun autre rapport ne naît de leurs relations que ceux qui découlent de l'économie du système. Le propriétaire foncier est placé devant un choix : soit investir dans son exploitation, soit la louer. Si la superficie dont il dispose est réduite, si la pression démographique est forte et provoque l'apparition de nombreux candidats, la seconde solution pourra être pour lui plus avantageuse que la première. La location des terres lui fournit un moyen d'existence, qui, s'il lui permet de s'abstraire d'un travail productif, n'autorise pas un style de vie différent de celui des exploitants.

C'est une situation de ce genre que l'on rencontre parfois dans les pays asiatiques. Des propriétaires fonciers tirent parti des surfaces limitées dont ils sont propriétaires et des rentes dont ils peuvent prêter une fraction aux cultivateurs impécunieux.

Si des hiérarchies existent, elles s'imposent au régime foncier et ne découlent pas de lui. En outre, cette modalité de l'agriculture foncière n'établit pas une séparation entre une riche aristocratie foncière minoritaire et une masse d'exploitants miséreux, mais un clivage entre deux populations également nombreuses et dont le mode de vie est comparable, les petits possédants et les petits exploitants. Lorsque la masse des possédants est considérable, la solution du problème, au niveau politique, n'est nullement facilitée.

L'agriculture de tenure et l'économie d'association

La disparité des prestations et des gains n'est pas, en agriculture foncière, une réalité inéluctable. L'attribution d'une rente aux propriétaires fonciers peut se justifier par les apports dont il a fait bénéficier le sol. Fertilisation, irrigation, assainissement, défrichement, drainage ont pour résultat que le capital remis à l'exploitant n'est plus comparable à ce que la nature avait mis à la disposition des hommes.

On sait comment les physiocrates légitimaient la rente foncière en invoquant le caractère hautement productif des avances foncières. L'aristocratie foncière ne constituait donc pas un groupe parasite, mais une catégorie d'individus à laquelle on était redevable de la multiplication des richesses. Il apparaissait indispensable d'assurer leur présence dans la société.

L'association peut se manifester sous la forme d'une conjugaison entre les travaux destinés à maintenir la productivité du sol ou à l'accroître, qui sont pris en charge par le propriétaire foncier et les travaux cultureux qui sont du ressort de l'exploitant.

Elle peut consister aussi dans la participation du propriétaire à l'acquisition ou à l'entretien du capital d'exploitation. L'exploitation bénéficie alors de deux sources de financement et sa surface financière peut s'en trouver accrue. Il est vrai que lorsque le capital d'exploitation devient important le système d'économie agricole tend à se modifier, même si les deux acteurs, le propriétaire et le fermier, continuent à coexister.

L'association peut se traduire par la participation de chacun des deux intéressés au risque. Quand le fermage se présente sous la forme d'un loyer d'un montant invariable ou de la remise d'une quantité fixe de produits récoltés, le propriétaire foncier ne participe pas au risque inhérent aux aléas climatiques. Il est à l'abri des effets d'une mauvaise récolte et, lorsqu'il perçoit un tonnage fixe, il en bénéficie, car les campagnes déficitaires s'accompagnent d'une élévation du prix des produits agricoles. Au contraire, dans un système de métayage, le propriétaire reçoit un pourcentage des produits récoltés et de leur valeur. Son sort est fidèlement lié à celui du métayer. Les fluctuations économiques se répercutent de la même manière sur l'un ou sur l'autre.

L'association peut aussi prendre la forme de l'assurance pour le fermier de récupérer, à la fin du bail, les plus-values que les biens-fonds doivent à sa diligence et à son activité.

La participation du propriétaire foncier et les formes qu'elle revêt sont importantes à connaître lorsque l'on se propose de réaliser une réforme foncière. Si le propriétaire foncier n'intervient en aucune façon, son élimination ne peut pas avoir de conséquences défavorables. Si, au contraire, le propriétaire foncier remplit certaines fonctions, sa suppression doit s'accompagner de la prise en charge par d'autres individus ou d'autres organismes du rôle qu'il remplissait, sinon une régression économique se produit.

L'AGRICULTURE DE TENURE

Le métayage constitue l'une des formes d'association de l'agriculture de tenure. Le propriétaire et le métayer partagent les risques puisque la rente versée par l'exploitant n'est pas une somme fixe mais un pourcentage déterminé du volume de la récolte. Les décisions concernant le mode de culture et le programme de production peuvent être prises en commun par les deux intéressés. L'apport du propriétaire foncier peut ne pas se borner au capital foncier mais concerner d'autres éléments du capital fixe, ou du capital circulant. Selon des modalités dépendant des données économiques et des habitudes sociales, l'économie d'association réalisée par le métayage aboutit à un système de prestations et de contre-prestations plus ou moins équivalentes.

Cependant, cette forme d'agriculture de tenure a suscité quelques réserves. Certaines découlent d'une interprétation suggérée par l'observation. Selon la formule célèbre de A. de Gasparin, l'association que réaliserait le métayage serait celle, « sur un sol pauvre, du travail lent et du capital timide ». Il est certain que le métayage, ayant comme principale caractéristique le partage des risques, représente le seul système utilisable dans les zones de culture marginale, là où l'exploitant ne peut pas garantir le versement d'une somme forfaitaire. Statistiquement, le métayage peut correspondre à une agriculture à faible rendement. Mais on ne peut lui faire grief d'être un système praticable là où aucun autre n'est réalisable.

La seconde réserve à l'égard du métayage provient d'une analogie. Le régime du fermage, faisant à la manière de l'impôt foncier peser une charge fixe sur l'exploitant, serait favorable à une production importante tandis que le métayage, atteignant le produit de l'activité de l'exploitant comme le ferait un impôt *ad valorem*, découragerait l'ardeur au travail.

S. Cheung s'est efforcé de démontrer que cette analogie pouvait être trompeuse. L'impôt a un caractère contraignant tandis que les modalités du contrat de métayage résultent d'une négociation au cours de laquelle les éléments de calcul économique ne sont pas absents¹. Au surplus, là où le métayage est pratiqué sur des terres de qualité analogue à celles cultivées sous d'autres régimes, les résultats obtenus par le métayage ne sont pas inférieurs. Production, rendement, productivité du métayage se compareraient avantageusement en Asie du Sud-Est à ceux réalisés par d'autres modes de production².

La théorie économique établit que l'agriculture de tenure est, dans son principe, un système productif. Les propriétaires du sol n'en cèdent l'exploitation que si la rente qu'ils perçoivent est supérieure au produit marginal qu'ils auraient obtenu par le faire-valoir direct. Les locataires ne peuvent réussir que si la rente est inférieure au produit marginal qu'ils réalisent sur la terre. On peut en conclure que le produit marginal des terres s'élève lorsque le fermage se substitue à l'exploitation directe³. Cette analyse, en dépit de son caractère schématique, indique bien comment le fonctionnement du système implique l'apparition d'un surplus.

1. S. CHEUNG, *The Theory of Share Tenancy*, Chicago, University of Chicago Press, 1969.

2. *Ibid.*

3. H. KRIER et J. LE BOURVA, *op. cit.*, p. 418.

2 — Les effets d'une agriculture de tenure

Par comparaison avec l'agriculture de subsistance, l'agriculture de tenure permet une différenciation sociale se manifestant sur une échelle assez grande. Alors que la première est cantonnée à une économie de type domestique, la seconde peut déboucher sur une économie nationale. D'autre part, l'agriculture de tenure provoque l'apparition d'un surplus par rapport aux besoins de ceux qui exercent l'activité de cultivateur. De l'importance, de la destination et de l'affectation de ce surplus dépend l'aptitude du système à déboucher sur une économie de croissance.

L'apparition d'un surplus est liée à la nécessité devant laquelle se trouvent ceux qui veulent cultiver le sol et qui ne possèdent point de terre de produire un volume de biens tel qu'il couvre à la fois les besoins de subsistance du cultivateur et de sa famille et le versement d'une rente au propriétaire foncier. Le système est dans son principe favorable à la productivité puisque l'exploitant dispose d'un volume de produits d'autant plus important que l'écart grandit entre une production variable et un loyer de la terre constant. Quelle que soit l'influence du système sur le volume global de la production, cette dernière doit nécessairement dépasser le montant des subsistances d'un volume couvrant le versement des rentes.

L'écart précité est un minimum. Correspond-il en même temps à un maximum ? Comment atteindre ce dernier ? Convient-il de fixer les rentes foncières au niveau le plus élevé possible, compatible avec d'éventuelles candidatures aux postes de fermiers ? Faut-il, au contraire, déterminer pour les rentes un niveau dont la modicité même jouerait le rôle d'un incitateur puissant à une production élevée puisque la différence serait acquise au cultivateur ? Selon l'intensité de la propension à travailler, la force du mobile économique, les possibilités offertes par la technique, l'une ou l'autre de ces deux formules permettent de se rapprocher de la production maximale.

Quel que soit son volume, le surplus existe dans une agriculture foncière. Contrairement à ce qui se produit dans une économie de subsistance où son apparition ne correspond à aucune nécessité, en agriculture foncière, il est le fondement même du régime. Il est lié aux institutions qui contraignent le cultivateur à se faire concéder un droit d'exploitation sur une certaine étendue de terre. Le destinataire des surplus n'est pas représenté par un marché anonyme dont la constitution et l'ampleur demeurent aléatoires, mais par les propriétaires fonciers dont l'intérêt est de disposer des rentes les plus élevées possible. Le surplus à produire n'est pas laissé à la discrétion, au jugement, au calcul ou aux anticipations des cultivateurs. Il a un caractère contraignant en raison du fondement même du système. Cette contrainte a été jugée par certains comme décisive dans l'histoire des changements sociaux. On se souvient du mot de Engels : « Sans esclavage antique, point de socialisme moderne. »

L'AGRICULTURE DE TENURE

Le caractère décisif de la formation d'un surplus déclenche l'apparition d'une société différenciée et peut déboucher sur une économie en voie de croissance.

L'avènement d'une société différenciée provient de la distinction propriétaires fonciers et exploitants agricoles. Les types de revenus qui leur sont destinés sont eux aussi bien distincts. Mais si l'activité économique de l'exploitant agricole ne souffre aucune contestation, par contre celle du propriétaire foncier n'est pas liée à l'origine de son revenu puisque la perception de celui-ci provient d'un titre juridique.

Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que le propriétaire foncier est dispensé d'une recherche directe de sa subsistance. La rente foncière lui fournit, directement lorsqu'elle est versée en nature, de façon indirecte lorsqu'elle fait l'objet d'un paiement en monnaie, les moyens de vivre. Il peut donc affecter son temps à d'autres occupations que les travaux agricoles.

Lorsque le propriétaire foncier s'efface derrière le seigneur féodal, l'activité de ce dernier s'identifie avec les services de sécurité dont il assure l'organisation et le financement. Lorsque cette activité disparaît, la tentation peut être grande pour le propriétaire foncier, dispensé des travaux quotidiens, de vivre en économie de consommation et de clientèle, assuré qu'il est d'avoir à sa disposition un revenu d'un certain montant.

Dans une économie à prédominance agricole, les biens d'origine non agricole ne sont qu'en petit nombre. De plus, les individus dont on peut s'assurer les services sont souvent nombreux. L'affectation du revenu est commandée par l'état des biens et services disponibles.

D'autre part, le propriétaire foncier n'ayant pas un revenu lié à l'intensité d'une activité économique sera peu enclin à utiliser les revenus dont il dispose dans un type d'activité qui lui demeure étranger. Il est ainsi conduit à affecter l'essentiel des revenus dont il bénéficie à louer les services d'autres hommes. Ainsi se constitue une économie de clientèle impliquant une certaine subordination et une certaine fidélité de ceux dont on loue les services. Le propriétaire foncier détient une position stratégique. A travers la disposition de la terre, il se crée une clientèle de tenancier et se réserve une rente. L'affectation de cette dernière lui permet d'élargir cette clientèle hors du champ des activités agricoles.

Cette clientèle peut rendre des services domestiques. Mais les propriétaires fonciers peuvent pratiquer cette autre forme d'économie de clientèle que constitue le mécénat. Il peut s'entourer de gens capables de cultiver avec bonheur les arts et les lettres. Une civilisation brillante peut prendre appui sur une agriculture foncière.

Lorsqu'une agriculture foncière existe dans un monde où les divers pays ont atteint des niveaux de développement différent, il est probable que la perception de rentes permet aux propriétaires fonciers de participer à l'économie de consommation au sens actuel du terme. Leur comportement, en l'absence d'industries nombreuses et donnant lieu à des productions variées, a pour effet d'accroître les importations du pays. Des consommations qualifiées de somptuaires peuvent coexister avec des niveaux de vie faibles. Là encore, une différenciation sociale apparaît.

La différenciation sociale découle de l'économie même d'une agriculture foncière. Mais ce système est-il aussi favorable à la croissance économique ?

Remarquons tout d'abord qu'il remplit certaines des conditions dont la réunion est indispensable à l'avènement d'une économie en état continu de croissance.

En premier lieu, l'agriculture foncière sécrète un surplus, condition essentielle d'un processus de croissance économique. En second lieu, ce surplus au lieu d'être réparti entre une multitude de sujets économiques se trouve concentré chez des propriétaires fonciers. Une masse d'épargne pourrait être ainsi disponible.

Tout dépend de la manière dont les propriétaires terriens dépensent leurs revenus. Cependant il est peu probable que l'aristocratie foncière s'adonne à des investissements productifs. L'investissement de croissance exige esprit d'entreprise et goût du risque, l'activité industrielle repose sur une rotation rapide du capital et la recherche des innovations. La prééminence terrienne y prépare mal : elle est fondée sur la permanence des structures et le maintien des positions acquises. Du financement d'une clientèle au financement des investissements productifs, le passage est malaisé.

Des principes peuvent également s'y opposer. Exercer une activité économique, c'est déroger, c'est accomplir des actes d'une qualité inférieure. Il est enfin possible que les propriétaires terriens aient confusément conscience du fait que l'investissement dans des secteurs autres qu'agricoles ébranle les fondements d'une organisation sociale qui assure leur prééminence.

Mais si le comportement des propriétaires fonciers n'est pas favorable à la croissance en dépit de la concentration, entre leurs mains, du surplus de la production, peut-être n'en est-il pas de même de l'attitude des exploitants. Ceux-ci ne vont-ils pas, en développant la production, contraindre l'économie à une certaine croissance ?

Mais pour cela il faut que deux conditions soient réunies. Sous un régime d'agriculture foncière, le volume de la production peut-il s'accroître ? L'exploitant a intérêt à obtenir une récolte d'un volume le plus élevé possible puisque le prélèvement qu'il doit subir est fixe. Encore faut-il que le prélèvement ne soit pas lourd au point de ne pas laisser aux cultivateurs les moyens d'intensifier les cultures. Le tenancier n'est, d'autre part, pas incité à effectuer des améliorations foncières sur des terres à propos desquelles il ne détient qu'un droit fragile et révoquant.

Le volume de la production augmenterait-il que son incidence sur la croissance économique ne serait sensible que si l'écoulement des produits s'effectuait sans baisse de prix sensible. Alors seulement le revenu des exploitants se trouverait amplifié et provoquerait des incitations à la croissance dans d'autres secteurs de l'économie. Sinon, comme l'indiquaient les physiocrates, « abondance et bon marché n'est pas prospérité » et l'accroissement de la production agricole n'est pas générateur de sollicitations en faveur de la croissance économique. Celle-ci, lorsqu'elle se manifeste, entraîne sinon la disparition, du moins une perte dans la signification que pouvait avoir une agriculture foncière.

3 — Les issues de l'agriculture de tenure

L'agriculture à fondement foncier ne paraît pas vouée à la pérennité. Lorsque l'économie se développe, le rôle du capital foncier s'atténue et la distinction entre propriétaire et exploitant perd en signification. Les politiques s'efforcent souvent de favoriser l'application du principe « la terre à ceux qui la cultivent ». Lors de l'accession au développement, une réforme agraire est fréquemment considérée comme indispensable à la contribution de l'agriculture à la croissance économique et à l'instauration d'un nouveau système.

On peut distinguer quatre types d'aboutissement pour l'agriculture de tenure : le dépérissement, l'assainissement, la conversion, la rupture.

Le dépérissement

Le dépérissement de l'agriculture foncière résulte d'une diminution du rôle du capital foncier dans la vie économique. Au fur et à mesure que l'économie se développe, la production agricole devient moins tributaire du capital foncier. Une fraction importante des tonnages récoltés est due au capital d'exploitation et aux achats productifs. L'étendue de la surface agricole utile qui paraissait fixer une limite au volume de la production ne constitue plus un élément aussi décisif.

Certes, il appartenait aux propriétaires de reculer cette limite en effectuant des avances foncières. C'était leur mérite et leur rôle. Mais désormais l'accroissement de la production est moins lié à celui des facteurs sur lequel le propriétaire intervient qu'à ceux que l'exploitant met en œuvre. L'apport de l'ouvrier qui travaille dans les mines de potasse ou celui de l'ingénieur qui participe à la construction d'un tracteur devient, bien que ces deux personnages soient moins identifiables, aussi déterminant que la contribution du propriétaire foncier.

Même si la dualité propriétaire-exploitant demeure, cette persistance s'accompagne de changements notables dans la position des deux protagonistes. Une agriculture de tenure constitue un régime au sein duquel le propriétaire foncier occupe une position éminente. Cette suprématie s'appuie sur le rôle du capital foncier et le petit nombre d'occasions d'emplois offert par les autres branches d'activité. Les propriétaires fonciers occupent une position de quasi-monopole.

Lorsque le rôle du capital foncier s'atténue, lorsque des possibilités de gain existent dans d'autres secteurs, la situation des propriétaires s'affaiblit. Les candidats aux postes de fermiers deviennent peu nombreux et plus exigeants. Si l'influence politique des propriétaires fonciers se réduit, les règles législatives peuvent assurer une protection de l'exploitant. Les deux personnages subsistent mais leurs positions respectives se sont tellement modifiées que le terme d'agriculture foncière ne convient plus pour traduire ce type d'organisation.

L'affaiblissement de la position du propriétaire foncier rend plus difficile l'obtention de moyens d'existence par suite de la perception des seules rentes. Ceux qui vivent du seul loyer de la terre sont de moins en moins nombreux, surtout lorsque

les excédents de production provoquent des pressions qui se répercutent nécessairement sur le montant des fermages. Le propriétaire foncier, qui n'exerce pas une activité professionnelle ou qui ne dispose pas d'une autre source de revenu, devient un vestige dont ne demeure qu'un petit nombre d'exemplaires.

Obligé de s'adonner à une activité productive, le propriétaire foncier change de physionomie. Sa qualité de possesseur de terre s'efface devant l'activité principale qu'il exerce. Les propriétaires fonciers cessent de constituer un groupe social spécifique.

Il est possible que le propriétaire foncier devienne agriculteur. Il assure lui-même la gestion de son domaine et participe à l'activité agricole. Dans cette hypothèse, la double qualité de propriétaire et d'exploitant se trouve réunie dans une même personne et la dualité caractéristique de l'agriculture de tenure disparaît.

Le désir d'une plus grande autonomie peut aussi inciter fermiers et métayers à devenir propriétaires du sol. Si ce mouvement prend de l'ampleur, il est source d'extinction pour l'agriculture foncière. Le désir d'être propriétaire du sol que l'on cultive est, en général, très vif. Cependant, les dépenses occasionnées par l'acquisition du capital d'exploitation peuvent entrer en concurrence avec les sommes nécessaires à l'achat des terres. L'expansion du capital d'exploitation qui est à l'origine du rôle amoindri du capital foncier peut, au niveau du financement, favoriser le maintien du couple que constituent le propriétaire et l'exploitant.

Le dépérissement du système d'agriculture agraire par suite du développement est une issue qui dans certains cas peut paraître lente ou incertaine. L'extinction découle de la croissance économique, mais celle-ci ne risque-t-elle pas d'être bloquée par la présence des propriétaires fonciers et leur attitude ? Une politique active de conversion ou d'anéantissement peut être menée à l'égard de l'agriculture foncière.

L'assainissement

L'assainissement résulte d'un changement dans les rapports entre propriétaires fonciers et exploitants agricoles, tel que la participation des premiers à l'amortissement et à l'amélioration du capital soit assuré, que tout élément de subordination disparaisse et qu'une répartition plus équitable des résultats de l'exploitation soit acquise.

Ce changement dans la situation respective des deux parties en présence peut se produire spontanément sous l'influence des modifications intervenues dans les structures économiques. Il peut être consacré par la législation et favorisé par elle.

D'une économie de subordination, le système d'agriculture foncière évolue vers une économie de participation. L'assainissement se transforme aisément en conversion.

La conversion

Une politique de conversion peut être mise en œuvre en vue de modifier le comportement du propriétaire foncier et assurer sa contribution à la fois à la croissance économique et au changement des structures agricoles.

Les caractéristiques attribuées aux propriétaires fonciers en font un sujet peu disponible pour le développement économique.

Le propriétaire foncier est un absentéiste. Il ne se préoccupe pas de l'exploitation de ses terres ; la façon dont ses tenanciers les exploitent le laisse indifférent. Il ignore tout du métier d'agriculteur, aussi bien les servitudes que les techniques. Il n'est en relation avec le sol que par un lien juridique.

Le propriétaire foncier est un oisif. Il n'exécute aucune activité productive. Il perçoit des rentes, qui suffisent à lui procurer un revenu substantiel. Il n'a ni profession, ni compétence ; il vit dans un état, non d'un métier. Il n'est ni technicien, ni entrepreneur, ni organisateur. Son statut de propriétaire le dispense d'avoir une profession.

Le propriétaire foncier est un consommateur. Le propriétaire foncier peut cumuler les consommations d'une société peu évoluée — nombreuse domesticité en raison du sous-emploi — et ceux d'une société de consommation — voyage à l'étranger, croisière.

Le propriétaire foncier pratique une économie de clientèle. Il possède non seulement un manoir, mais une série de villages, ou bien son domaine est assimilable à une communauté sur laquelle il a autorité. De nombreux individus sont ses obligés. Les tenanciers comme les domestiques dépendent du propriétaire pour assurer leur subsistance.

Les propriétaires fonciers détiennent le pouvoir politique. Non seulement à titre individuel sur les villages ou les terres que chacun possède, mais en tant que groupe à l'échelle nationale. Là, le propriétaire foncier défendra l'ordre existant, repoussera toute réforme et fera prévaloir ses intérêts.

A partir de cette image caricaturale, mais qui peut correspondre à des situations effectives, on peut découvrir toute une série d'atténuations et de conversions.

Tout d'abord, le propriétaire peut devenir un agriculteur exploitant. Cette conversion a deux conséquences importantes.

Le propriétaire s'intéresse au capital foncier. Le jugement, que l'on peut porter sur une économie agricole reposant sur la dualité propriétaire-exploitant, peut, au regard du développement, être très différent suivant l'attitude du propriétaire à l'égard du sol. Si le propriétaire se contente de fournir à l'exploitant un sol nu, sans un début de défrichement, sans la moindre amélioration foncière, il apparaît comme un parasite prélevant une dime injustifiée découlant de la seule appropriation d'un bien rare. Si, au contraire, le propriétaire prend soin du capital foncier, réalise des travaux d'assainissement, d'irrigation, de bonification, la dualité propriétaire-exploitation peut correspondre à une division des charges favorable au développement.

En second lieu, le propriétaire transformé en exploitant ou entrepreneur de culture dépasse les seules préoccupations foncières. Il devient producteur. Il s'attache à la mécanisation de ses domaines, il encourage l'utilisation des fumures, il fait œuvre d'encadrement et de direction. Il s'oriente vers une culture intensive. Il répond à des exigences du développement économique, puisque, sous son impulsion, la production agricole s'accroît. En outre, une fraction des sommes qui lui reviennent est désormais investie.

D'après certains observateurs, les tendances des propriétaires fonciers à devenir des agriculteurs actifs se seraient renforcées sensiblement au cours des dernières années en Amérique latine. A titre d'exemple, cette conclusion d'une enquête : « Notre enquête démontre que l'ordre ancien change rapidement au Brésil. Il est remarquable que les grands domaines soient aussi bien dirigés ; si l'on tient compte de l'indifférence des services publics vis-à-vis de l'agriculture, le Brésil a contracté une dette à l'égard des grands propriétaires qui créent, améliorent et développent les ressources agricoles de la nation et qui sont suffisamment riches pour se lancer dans des innovations hasardeuses. La réforme agraire rendrait un mauvais service à la nation si elle se faisait contre les grands propriétaires qui jouent ce rôle essentiel »¹.

Il est possible que les propriétaires fonciers aient recours à une conversion d'un autre type. Ils demeurent des propriétaires absentéistes, mais leur résidence urbaine s'accompagne d'une activité professionnelle. Le propriétaire foncier peut avoir une inclination pour un certain type de capital et devenir propriétaire immobilier. Il peut aussi acquérir un certain savoir et devenir avocat, médecin, ingénieur, banquier. Cette mutation a deux conséquences. Elle substitue une activité à un état d'oisiveté. D'autre part, le propriétaire foncier ayant désormais d'autres revenus que ceux issus de la perception des rentes foncières sera moins opposé à une modification du régime d'économie agricole. Il semble qu'en Iran la conversion préalable des propriétaires fonciers ait facilité la mise en œuvre d'une politique de réforme agraire.

Enfin, parce qu'ils sont producteurs, les propriétaires fonciers seront sans doute amenés à pratiquer, lorsqu'ils détiennent le pouvoir politique, une politique moins conservatrice. C. Furtado explique fort bien comment les propriétaires brésiliens des plantations de café, en pratiquant une défense systématique de leurs intérêts, facilitèrent une industrialisation du pays. Le maintien d'un taux de change surévalué, le financement des stocks de café entraînaient une augmentation du prix des produits importés, ce qui favorisa leur remplacement par une production nationale. L'auteur conclut : « Ainsi, sous prétexte de maintenir le prix du café sur le marché mondial, une double protection de l'industrie fut instituée : l'importation des produits étrangers équivalant à ceux fabriqués dans le pays fut pratiquement interdite, et les devises étrangères disponibles permirent d'acquérir matières premières et équipement à des prix subventionnés »². Des propriétaires

1. W. NICHOLLS et R. PAIVA, « The Structure and Productivity of Brazilian Agriculture », *Journal of Farm Economics*, 1965, p. 347.

2. C. FURTADO, « Le Brésil ou les entraves au développement », *Esprit*, janvier 1966.

L'AGRICULTURE DE TENURE

non exploitants dépourvus des mêmes préoccupations n'auraient pas été contraints aux mêmes réalisations.

Bien plus, à l'occasion de ce processus, les propriétaires terriens se sont en partie mués en industriels, profitant des occasions de profit liées à l'élévation des prix, consécutive à la limitation des importations. Ainsi, le processus d'industrialisation n'a pas entraîné de conflit avec les intérêts traditionnels de l'agriculture. L'oligarchie des propriétaires conserve le pouvoir politique, mais ses intérêts de producteur, comme sa présence dans le secteur industriel, commandent une attitude plus active que celle de la seigneurie domaniale dont elle est issue.

Pendant longtemps, on a considéré que l'économie féodale était dépourvue de tout dynamisme interne. Sa stabilité ne pouvait être emportée que par des révolutions politiques aboutissant à des ruptures brutales. Dès que le propriétaire foncier cesse d'être uniquement un détenteur de terre pour devenir agriculteur, entrepreneur de culture, ingénieur ou industriel, un processus de changement intervient et l'économie féodale s'altère.

La conversion de l'agriculture foncière aboutit à un aménagement des rapports entre propriétaires et exploitants. La formule consiste à édicter un statut des relations entre propriétaires et tenanciers. Ce statut obligatoire pour les intéressés a pour objectif d'améliorer le sort de l'exploitant et de l'inciter à une culture améliorée. Le statut fixera le mode de répartition des produits et des revenus de l'exploitation de telle sorte que le tenancier puisse prétendre à autre chose que le minimum vital. On espère ainsi le mettre en mesure d'acquérir quelques éléments de capital d'exploitation. En second lieu, on rend moins précaire son droit d'exploitation en fixant une durée minimale au bail qui le lie au propriétaire.

On attend de ces réformes un changement dans l'attitude des propriétaires et des tenanciers. Dans la mesure où le pourcentage des produits versés au propriétaire est réduit par exemple de 50 % à 30 %, on espère que l'effet de revenu se manifesterait. Le propriétaire terrien, pour maintenir intact son niveau de vie, intensifiera la culture de telle sorte que les 30 % d'aujourd'hui représentent une valeur identique aux 50 % d'antan. La même réaction est attendue du tenancier disposant d'un revenu accru et assuré que la terre qu'il cultive ne lui sera pas retirée arbitrairement. Les améliorations culturelles génératrices de suppléments de production ne sont plus, de sa part, pure gratuité.

Les réformes ont l'avantage de ne pas bouleverser complètement l'ordre social existant dans un moment où l'on n'est pas en mesure d'en créer un autre qui lui soit supérieur. Mais les dispositions mises en vigueur se heurteront à des situations acquises, au poids du passé, à des inégalités de fait. Lorsque l'on craint que le processus de la conversion opère trop lentement, une solution plus radicale est envisagée : la réforme agraire provoque la rupture de l'agriculture foncière.

La rupture

Cette refonte des structures est constituée par la réforme agraire. Elle répond à la formule : « La terre à ceux qui la cultivent. » On attend de ce changement

d'appropriation un travail plus intense et des soins plus attentifs assurant une meilleure conservation foncière. La réforme se réalise par le démembrement des grands domaines. Un maximum est fixé à la superficie que chacun peut posséder. Les surfaces excédentaires sont retirées selon des modalités diverses aux grands domaines, qui doivent passer à la toise commune. L'éviction s'effectue dans des conditions variées selon les pays. Les superficies ainsi dégagées sont affectées aux cultivateurs sans terre ou à ceux ne possédant que de petits lopins. La mise en possession des terres ainsi distribuées se réalise dans tous les cas par une procédure d'expropriation menée sous la direction de l'État.

La réforme agraire, lorsqu'elle est réalisée isolément, a causé bien des déceptions à ceux qui escomptaient qu'elle serait en mesure de débloquent le secteur agricole et de la pousser sur la voie du développement. Muni de terre, le nouveau propriétaire foncier est le plus souvent démuné de capital d'exploitation, dont le caractère indivisible ne permet pas un fractionnement aussi aisé que celui du capital foncier. Le capital financier lui fait d'autant plus défaut qu'il lui faut verser des indemnités correspondant à la superficie de terre qui lui a été allouée. Même si cette attribution a lieu au rabais, elle représente une charge souvent très lourde pour le nouveau propriétaire. L'impôt foncier lui incombe désormais et les finances publiques ne peuvent pas se désintéresser d'un secteur dont les dimensions sont telles qu'il confine à la quasi-exclusivité dans les pays économiquement attardés. En outre, le nouveau propriétaire est peu familiarisé avec les circuits de commercialisation. Il est à craindre que les exploitations recherchent l'autonomie et pratiquent le repli autarcique. Dans cette hypothèse, le volume commercialisé des produits agricoles aura tendance à s'affaïsser au lendemain des réformes agraires. Le sort des agriculteurs s'améliorera peut-être, si le volume de l'autoconsommation se dilate. Mais le développement économique n'y gagne rien. On se dirige vers une économie de subsistance dont on sait qu'elle n'est guère compatible avec les exigences du développement. La mutation de système d'économie rurale ne sert en rien le progrès économique.

La réforme agraire supprime un système peu favorable au développement. Ce qui importe, c'est de lui substituer une agriculture douée d'une capacité de croissance soutenue. Le passage d'un système à un autre est une œuvre malaisée.

Il faut opter pour un nouveau système. Y aura-t-il accord sur ce que les responsables veulent implanter : une agriculture paysanne, une agriculture technicienne, une agriculture administrative ? Il faut également trouver les nouveaux groupes sociaux capables d'animer l'agriculture. Si l'on retient comme formule l'agriculture paysanne, la situation ne se présentera pas de la même manière selon que la réforme agraire bénéficie à des fermiers aisés, à des ouvriers agricoles ou à des tenanciers. Que se passera-t-il si le nombre d'exploitations viables est inférieur au nombre de postulants ?

Il sera aussi nécessaire de créer ou de remodeler l'ensemble des structures de commercialisation, transformation, crédit, assurance, coopération, animation, habitat, vulgarisation.

Les problèmes financiers ne sont pas faciles à résoudre. Si l'on distribue la

L'AGRICULTURE DE TENURE

terre aux agriculteurs, selon quelles modalités effectueront-ils le paiement des terres qui leur sont allouées ? Si le prix est plus que symbolique, cette charge ne risque-t-elle pas de grever dès le départ la nouvelle exploitation. L'achat de la terre empêche l'acquisition d'autres facteurs de production.

Qu'advient-il des propriétaires fonciers ? Faut-il les exproprier sans indemnités ? Dans le cas contraire, faut-il leur donner des rentes d'État ou s'efforcer de les transformer en industriels, en les incitant à acquérir des entreprises comme on l'a fait au Japon ou comme on tente de le faire en Iran ?

Quelle sera, pour les finances publiques, la charge résultant des aménagements d'infrastructure rendus nécessaires par la nouvelle organisation foncière ? Quelles seront les incidences de la participation de l'État à la nouvelle organisation de l'agriculture ?

La réforme agraire a été souvent identifiée avec le partage des terres, le fractionnement des grands domaines. En fait, plus caractéristique que le morcellement du sol paraît être l'élimination d'un groupe social.

La réforme agraire ne s'accompagne plus nécessairement de nos jours d'un partage des terres. Quelquefois cette opération subsiste mais elle n'est que le prélude à un regroupement ultérieur, comme ce fut le cas dans les démocraties populaires de l'Est européen. Parfois, les domaines seront laissés intacts, comme à Cuba ou en Afrique du Nord, et seuls changent la personnalité et le titre de celui qui désormais assure le pouvoir de décision. Le passage par une paysannerie n'est pas toujours jugé indispensable.

Par contre, l'éviction des propriétaires fonciers demeure l'élément décisif de la réforme agraire.

Cela ne diminue en rien la portée de la réforme ni les problèmes que son exécution soulève. La suppression d'un groupe occupant une position stratégique ouvre une succession : quel système va succéder ?

En raison de l'ampleur du problème posé, passage d'un système d'économie féodale à un système ayant un contenu différent, on pourrait croire que la réforme agraire est une mesure rarement envisagée, exceptionnellement entreprise, et exécutée avec prudence.

Les faits démentent cette interprétation. Les réformes agraires sont nombreuses, fréquemment effectuées en hâte et en général improvisées. Elles s'apparentent à des révolutions et souvent elles sont menées dans la fièvre d'une conquête récente du pouvoir politique. La nécessité de s'assurer le soutien de ceux qui ont été à l'origine d'un changement de régime politique oblige à une réforme populaire : le partage des terres.

Il y aura souvent un contraste entre la nécessité profonde de la réforme agraire, liée à l'insuffisance de l'économie foncière en matière de développement, et les circonstances qui président à sa mise en application. Ainsi s'explique la nécessité d'attendre plusieurs années avant d'apercevoir le dessin du nouveau système d'économie agricole.

Les liens entre l'agriculture foncière et la réforme agraire tendent à se distendre. D'abord parce que la réforme agraire n'apparaît pas comme l'aboutissement

ECONOMIE RURALE

L'OUVRAGE

L'ensemble des problèmes relatifs à l'économie agricole et à l'espace rural.

Ce manuel répond à un renouvellement de l'économie rurale : il envisage aussi bien les pays sous-développés que les économies évoluées, et considère toujours l'agriculture dans ses rapports avec l'économie générale.

Cette étude s'ordonne autour de trois thèmes :

- L'analyse des systèmes d'économie rurale, de l'agriculture de subsistance à l'agriculture collective et à l'agriculture à temps partiel.
- Le rôle du secteur agricole dans le développement de l'économie, question capitale, notamment pour les pays qui s'efforcent d'accéder à la croissance.
- Les mécanismes économiques qui règlent l'adaptation de l'agriculture aux besoins de l'économie. L'auteur insiste particulièrement sur les relations dans l'espace : transfert des facteurs de production, localisation des cultures, modification de l'espace rural.

De nombreux documents illustrent cet exposé ; des listes de questions orientent la réflexion et permettent au lecteur d'organiser ses connaissances.

LE PUBLIC

Etudiants des 2^e et 3^e cycles de Sciences économiques, élèves des écoles d'Agriculture et d'Agronomie, étudiants de Géographie humaine. Cherchant à faire comprendre par le langage le plus accessible, cet ouvrage intéressera tous ceux qui, à des titres divers, se préoccupent du rôle de l'agriculture dans l'économie d'aujourd'hui.

L'AUTEUR

ROBERT BADOVIN, après avoir enseigné, de 1958 à 1963, de Dakar, est actuellement professeur de Sciences économiques à l'université de Montpellier. Ses précédents ouvrages sur l'agriculture et le développement économique ont une grande autorité.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7502 00001091 0

SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION

série dirigée par JACQUES LE BOURVA

NE PAS

VOIR : Impr.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

